



BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R53-2026-110

PUBLIÉ LE 16 JUILLET 2026

Sommaire

Bretagne07_Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) /

Secrétariat général

R53-2026-07-15-00042 - DRAC Subdélégation actes financiers et marchés
15 7 2026 (4 pages) Page 3

R53-2026-07-15-00043 - DRAC Subdélégation Administrative 15 7 2026
(4 pages) Page 8

Bretagne09 - Direction Interrégionale de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Ouest /

R53-2026-07-16-00002 - 2026 06 01 (17 pages) Page 13

R53-2026-07-16-00003 - 2026 06 01 (9 pages) Page 31

DIRM /

R53-2026-07-15-00041 - Arrêté en date du 15 juillet 2026 portant
subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant
de la préfète de la région Bretagne. (5 pages) Page 41

R53-2026-07-15-00036 - Arrêté en date du 15 juillet 2026 portant
subdélégation de signature en matière de pouvoir adjudicateur et
d'ordonnancement secondaire. (11 pages) Page 47

DRAAF /

R53-2026-07-15-00032 - Décision portant subdélégation de signature
de Monsieur Benjamin Beaussant, directeur régional de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt de Bretagne, en matière administrative
(4 pages) Page 59

R53-2026-07-15-00033 - Décision portant subdélégation de signature
en matière d'ordonnancement secondaire (4 pages) Page 64

DREAL /

R53-2026-07-15-00034 - DREAL Bretagne - Arrêté portant
subdélégation de signature (8 pages) Page 69

Les Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités /

R53-2026-07-15-00040 - 2026-07-15 DREETS délégation de signature en
matière de licenciement économique signée (2 pages) Page 78

R53-2026-07-15-00039 - 2026-07-15 DREETS subdélégation valideurs
CHORUS DT signée (4 pages) Page 81

R53-2026-07-15-00038 - 2026-07-15 DREETS subdélégation valideurs
CHORUS signée (4 pages) Page 86

R53-2026-07-15-00037 - 2026-07-15 subdélégation DREETS
Compétences générales (compétences préfet région) signée
(8 pages) Page 91

Bretagne07_Direction régionale des affaires
culturelles (DRAC)

R53-2026-07-15-00042

DRAC Subdélégation actes financiers et marchés
15 7 2026

ARRÊTÉ

**PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE EN MATIÈRE BUDGÉTAIRE,
D'ORDONNANCEMENT SECONDAIRE ET DE VALIDATION DANS CHORUS et
PORTANT DESIGNATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR EN MATIÈRE DE
MARCHES**

LE DIRECTEUR RÉGIONAL DES AFFAIRES CULTURELLES

VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

VU le code de la commande publique

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

VU le décret n° 2010-633 du 8 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Mme Emmanuelle DUBEE, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté du 7 février 2025 de la ministre de la Culture nommant M. Quentin JAGOREL, directeur régional des affaires culturelles de la région Bretagne à compter du 10 mars 2025 ;

VU la circulaire du 4 décembre 2013 du ministre de l'économie et des finances et du ministre délégué chargé du budget désignant le préfet de région comme responsable du budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité ;

VU la circulaire du Premier ministre du 27 février 2017 relative à la gouvernance locale de la politique immobilière de l'État ;

VU l'arrêté préfectoral n°2026/DRAC/DSF-marchés du 15 juillet 2026 portant délégation de signature financière et du pouvoir adjudicateur à M. Quentin JAGOREL, directeur régional des affaires culturelles de la région Bretagne ;

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles :

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Il est donné subdélégation de signature à l'agent de la direction régionale des affaires culturelles dont le nom suit :

- Mme Hélène FRIBOURG, directrice régionale adjointe ;
- Mme Françoise BROCHET, secrétaire générale ;

1) en qualité de responsable délégué de budgets opérationnels de programme (RBOP), des programmes suivants :

- 131 "Création",
- 175 "Patrimoines",
- 361 "Transmission des savoirs et démocratisation de la culture"

à l'effet de :

- recevoir des crédits et autorisations d'emploi des programmes précités ;
- mettre les crédits et autorisations d'emploi reçus à la disposition des responsables d'unités opérationnelles (RUO) chargés de prescrire l'exécution des recettes et des dépenses ;
- procéder à des ré-allocations en cours d'exercice budgétaire.

2) en qualité de responsable d'unité opérationnelle (RUO) et de responsable de service prescripteur au sein d'une unité opérationnelle (UO) pour prescrire l'exécution des recettes et des dépenses imputées sur les programmes suivants :

- 131 « Création »,
- 175 « Patrimoines »,
- 216 « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur »,
- 224 « Soutien aux politiques du ministère de la culture »,
- 334 « Livres et industries culturelles »,
- 348 « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs »,
- 349 « Transformation publique »,
- 354 « Administration territoriale de l'Etat »,
- 361 « Transmission des savoirs et démocratisation de la culture »,
- 362 « Ecologie – mise en extinction du plan de relance »,
- 363 « Compétitivité »,
- 723 « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat ».

La subdélégation accordée porte sur la constatation des droits et des obligations, la liquidation des recettes et l'émission des ordres de recouvrer ainsi que sur l'engagement, la liquidation et l'ordonnancement des dépenses. Elle porte également sur tous les actes dévolus au pouvoir adjudicateur par le code de la commande publique qui répondent à des besoins spécifiques aux métiers des services (article 2 et article 4 de l'arrêté préfectoral 2026/DRAC/DSF-marchés du 15 juillet 2026).

3) Il est également donné subdélégation de signature aux agents dont les noms suivent :

- Mme Véronique DELORME, secrétaire générale adjointe ;
- Mme Camille LE DERF, responsable du service financier ;
- Mme Christine BONGIBAUT, adjointe à la responsable du service financier ;

à l'effet de procéder à la validation des formulaires Chorus et à l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'Etat imputées sur les BOP 131, 175, 216, 224, 334, 348, 349, 354, 361, 362, 363, et BOP 723 via Chorus communication :

ARTICLE 2 :

Les actes énumérés à l'article 5 de l'arrêté préfectoral n°2026/DRAC/DSF-marchés du 15 juillet 2026 portant délégation de signature financière sont réservés à la signature de la préfète de région.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

ARTICLE 4 :

Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne et transmis à Mme la Directrice régionale des finances publiques.

Fait à Rennes, le 15 juillet 2026

Le Directeur régional des affaires culturelles

Quentin JAGOREL

Bretagne07_Direction régionale des affaires
culturelles (DRAC)

R53-2026-07-15-00043

DRAC Subdélégation Administrative 15 7 2026

ARRÊTÉ

**PORTANT SUBDELEGATION DE SIGNATURE
EN MATIÈRE ADMINISTRATIVE**

LE DIRECTEUR RÉGIONAL DES AFFAIRES CULTURELLES

VU le code de l'urbanisme ;

VU le code général des collectivités territoriales

VU le code du patrimoine et notamment le livre V – archéologie et le livre VI – monuments historiques, sites patrimoniaux remarquables et qualité architecturale ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 79 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 modifié relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive ;

VU le décret 2010-633 du 8 juin 2010 modifié relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

VU le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Mme Emmanuelle DUBEE, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté du 7 février 2025 de la ministre de la Culture nommant M. Quentin JAGOREL, directeur régional des affaires culturelles de la région Bretagne à compter du 10 mars 2025 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2/2026 /DRAC/DSG du 15 juillet 2026 portant délégation de signature à M. Quentin JAGOREL, directeur régional des affaires culturelles de la région Bretagne ;

Sur proposition du directeur régional des affaires culturelles :

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances, documents relevant de la compétence de la direction régionale des affaires culturelles dans la plénitude des articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral n°2/2026/DRAC/DSG du 15 juillet 2026 aux agents suivants :

- Mme Hélène FRIBOURG, directrice régionale adjointe ;
- Mme Françoise BROCHET, secrétaire générale ;

ARTICLE 2 :

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer tous actes, rapports, correspondances et documents relevant de sa compétence à :

- Mme Véronique DELORME, secrétaire générale adjointe, pour ce qui concerne l'administration générale ;

Cette subdélégation de signature ne s'applique pas à certains actes énumérés aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral n° 2/2026/DRAC/DSG du 15 juillet 2026 portant délégation de signature au directeur régional des affaires culturelles, à savoir :

- les correspondances, emportant décision, adressées aux parlementaires, au président du conseil régional, aux présidents des conseils départementaux, aux maires des villes chefs-lieux de départements ;
- les requêtes introductives d'instance devant les juridictions administratives ;
- les conventions passées avec la Région ou ses établissements publics en application de l'article 59 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié ;
- les courriers adressés aux ministères ou aux agences nationales sauf en ce qui concerne des échanges de données factuelles ou statistiques ;
- les décisions ou correspondances relatives à la commune de Betton (35).

ARTICLE 3 :

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer tous actes, rapports, correspondances et documents relevant de leur compétence aux agents de la direction régionale des affaires culturelles de Bretagne suivants :

- M. Xavier de SAINT CHAMAS, conservateur régional des monuments historiques et Mme Suzanne LEMARDELE, adjointe à la conservatrice régionale, pour ce qui relève des monuments historiques ;
- Mme Elena PAILLET, conservatrice régionale de l'archéologie et Mme Virginie MOTTE, adjointe à la conservatrice régionale, pour ce qui relève de l'archéologie ;

Cette subdélégation de signature ne s'applique pas à certains actes énumérés aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral n° 2/2026 /DRAC/DSG du 15 juillet 2026 portant délégation de signature au directeur régional des affaires culturelles, à savoir :

- les correspondances, emportant décision, adressées aux parlementaires, au président du conseil régional, aux présidents des conseils départementaux, aux maires des villes chefs-lieux de départements ;
- les requêtes introductives d'instance devant les juridictions administratives ;
- les conventions passées avec la Région ou ses établissements publics en application de l'article 59 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié ;
- les courriers adressés aux ministères ou aux agences nationales sauf en ce qui concerne des échanges de données factuelles ou statistiques ;
- les décisions ou correspondances relatives à la commune de Betton (35).

Elle ne s'applique pas, en outre, aux actes suivants :

- les courriers emportant décision budgétaire adressés aux maires, responsables des collectivités territoriales et particuliers ;
- les autorisations de réalisations de projets de restauration sur fonds d'Etat d'un document ancien, rare ou précieux, conservé par les communes ;
- les décisions concernant les prescriptions de fouilles et les réponses aux réclamations préalables en matière d'archéologie préventive ;

ARTICLE 4 :

le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

ARTICLE 5 :

Le directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Rennes, le 15 juillet 2026

Le Directeur régional des affaires culturelles

Quentin JAGOREL

Bretagne09 - Direction Interrégionale de la
Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Ouest

R53-2026-07-16-00002

2026 06 01



DÉCISION n° 11-2026

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

**La directrice interrégionale
de la protection judiciaire de la jeunesse
du Grand Ouest**

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée, notamment son article 34 modifié par l'ordonnance n°2012-351 du 12/03/2012 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 24 juin 2026 nommant Madame Emmanuelle DUBEE, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité ouest, préfète d'Ille et Vilaine;

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice du 16 février 2026 chargeant Madame Christelle EVELINGER, des fonctions de directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand-Ouest à compter du 23 mars 2026, emploi de directeur fonctionnel du 1^{er} groupe;

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice du 6 mars 2026 chargeant Madame Christelle EVELINGER, des fonctions de directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand-Ouest par intérim à compter du 23 mars 2026, emploi de direction du groupe II ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2026 portant délégation de signature financière à Madame Christelle EVELINGER directrice interrégionale de la protection judiciaire de la Jeunesse du Grand Ouest sur les programmes 182 "protection judiciaire de la jeunesse", 348 "performance et résilience des bâtiments de l'Etat et des opérateurs", 349 "transformation publique", 362 "écologie", 363 "compétitivité" et 723 "opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat".

DECIDE

Article 1 :

Il est donné subdélégation de signature à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes concernant l'ordonnancement des recettes et des dépenses imputées sur le budget du ministère de la justice (programme 0182) aux agents de la direction interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand Ouest dont les noms suivent :

- ⇒ Madame Sophie DU MESNIL ADELEE, directrice fonctionnelle 3^{ème} groupe, Directrice Interrégionale Adjointe ;
- ⇒ Madame Mélanie ROQUES, conseiller d'administration, directrice des ressources humaines ;
- ⇒ Madame Mélanie PLUSQUELEC, attachée principale d'administration, responsable de la gestion administrative et financière – direction des ressources humaines ;
- ⇒ Monsieur Mathieu HEDIER-SIKSIK, attaché d'administration, responsable de la gestion des parcours et des compétences (à compter du 1er juillet 2025)
- ⇒ Madame Manon FAUCHEUX, attachée d'administration, conseillère juridique en ressources humaines ;
- ⇒ Madame Nina RICHARD, contractuelle, chargée du pilotage RH et de la masse salariale
- ⇒ Monsieur Guillaume DESCHAMPS, directeur fonctionnel du 2^e groupe, directeur des missions éducatives ;
- ⇒ Monsieur Benoit ROCHEE, directeur adjoint des missions éducatives ;
- ⇒ Madame Soizick MASSE-POLLET, Directrice de l'évaluation et de la programmation des affaires financières et immobilières

Article 2 :

Subdélégation de signature est donnée aux directeurs territoriaux ainsi qu'à leurs adjoints, dont la liste suit, dans la limite de leurs attributions et compétences pour l'ordonnancement des dépenses et des recettes du programme 0182-Protection Judiciaire de la Jeunesse mentionnées ci-dessous :

- ⇒ la signature des commandes dans la limite d'un montant de huit mille euros TTC à l'exclusion des baux et des subventions ;
- ⇒ l'établissement des certificats administratifs nécessaires à certains mandaterments ;
- ⇒ la signature des bordereaux de reconstitutions de régie ;
- ⇒ La nomination des sous-régisseurs
- ⇒ la signature des relevés d'opérations d'achat par carte achat ;
- ⇒ la signature des relevés d'achat des titres de transport ;
- ⇒ la signature des bordereaux de recettes.

Liste des directeurs territoriaux et de leurs adjoints bénéficiant de la subdélégation visée dans le présent article :

- Monsieur Thierry CARPENTIER directeur territorial du Calvados, de la Manche et de l'Orne
- Madame Cécile LHERAULT, directrice territoriale adjointe du Calvados de la Manche et de l'Orne
- Madame Vanessa GOUSSE, directrice territoriale de l'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor
- Madame Stéphanie MULLIER directrice territoriale adjointe de l'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor
- Madame Patricia ROYER directrice territoriale du Finistère et du Morbihan
- Madame Anne-Laure MINERY, directrice territoriale adjointe du Finistère et du Morbihan
- Madame Béatrice FONLUPT, directrice territoriale de la Loire-Atlantique et de la Vendée.
- Monsieur Fabrice DROUELLE directeur territorial adjoint de la Loire-Atlantique et de la Vendée.
- Monsieur Benoit HERVOUET, directeur territorial du Maine et Loire, de la Sarthe et de la Mayenne
- Madame Marie-Laure TENAUD, directrice territoriale adjointe du Maine et Loire, de la Sarthe et de la Mayenne
- Monsieur Laurent PINLOCHE, directeur territorial de la Seine-Maritime et de l'Eure
- Madame Barbara SOREL directrice territoriale adjointe de la Seine-Maritime et de l'Eure

Article 3 :

- Il est donné subdélégation de signature :
- Au responsable immobilier technicien immobilier et correspondant immobilier de la section immobilière de la DEPAFI. (Annexe 1)
- Au responsable de la section secteur public et aux gestionnaires de la section secteur public de la DEPAFI (Annexe 1)
- Au référent CGF, et au suppléant du référent CGF aux fins de transmettre l'ordre de payer des dépenses de flux3 et flux4, les baux et charges. Ainsi que créer et transmettre des Fiches Communication au CGF et au DPFAC (Annexe 2)
- Au responsable de la section immobilière et correspondants de la section immobilière de la DEPAFI d'agir sur le programme 362 Ecologie (Annexe 5)

Article 4 :

Subdélégation de signature est donnée dans le cadre de l'utilisation de l'appliquatif Chorus Déplacements Temporaires :

Aux agents de la section secteur public de la DEPAFI en tant que gestionnaires contrôleur pour donner l'ordre de payer les ROP (relevée d'opérations porteur), modifier et valider les états de frais de déplacement de tous les agents affectés à la DIRPJ Grand Ouest. (Annexe 3)

Aux directeurs de service pour saisir, modifier et valider les ordres de mission et les états de frais de déplacements des agents placés sous leur autorité. (Annexe 4)

Article 5 :

Subdélégation de signature est donnée dans le cadre du déploiement du formulaire de certification de SF sous CHORUS Formulaires pour certifier les services faits, aux personnes dont les noms sont précisés dans l'annexe 6

Article 6 :

La directrice interrégionale par intérim de la protection judiciaire de la jeunesse grand ouest est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

La présente décision entre en vigueur dès sa publication

Article 7 :

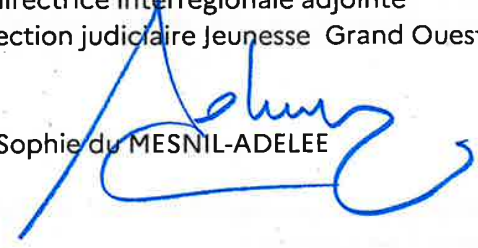
En application des dispositions des articles L411-2 du code des relations entre le public et l'administration et R421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification faire l'objet :

- d'un recours administratif gracieux devant le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse grand ouest, autorité signataire de cette décision ou hiérarchique devant le Ministre de la justice;
- d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

En cas de recours administratif, le délai de recours contentieux est prorogé.

Fait à Rennes, le 16 juillet 2026
La directrice interrégionale adjointe
de la protection judiciaire Jeunesse Grand Ouest

Sophie du MESNIL-ADELEE



ANNEXE 1

Relative à l'arrêté de subdélégation d'ordonnateur secondaire

Subdélégation de signature est donnée pour l'ordonnancement des dépenses et des recettes du programme 0182-Protection Judiciaire de la Jeunesse aux agents dont la liste suit, dans la limite de leurs attributions, compétences et montants mentionnées ci-dessous

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant en €
Direction Interrégionale	DEPAFI	Emmanuel GIRARD	Responsable section Immobilière	40 000
	DEPAFI	Catherine MONVOISIN	Section Immobilière	10 000
	DEPAFI	Shéhrazade TARRAZ	Section Immobilière	10 000
	DEPAFI	Patrice LE JOLY	Section Immobilière	10 000
	DEPAFI	Céline PICOLO	Section immobilière Manager interrégional des ressources énergétiques	10 000
	DEPAFI	Pierre Le GUENNEC	Responsable service informatique	10 000
	DEPAFI	Morgane LERAY	Responsable section financière	40 000
	DEPAFI	Thomas BACON	Gestionnaire budgétaire	2000
	DEPAFI	Laura BOURGES	Gestionnaire budgétaire	2000

ANNEXE 2

Relative à l'arrêté de subdélégation d'ordonnateur secondaire

Subdélégation de signature est donnée au référent CGF, et au suppléant du référent CGF aux fins de transmettre l'ordre de payer des dépenses de flux3 et flux4, les baux et charges. Ainsi que créer et transmettre des Fiches Communication au CGF et au DPFAC

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction
	DEPAFI-SP	Morgane LERAY	Responsable section financière
Direction Interrégionale	DEPAFI-SP	David BOSSIERES	Référent CGF
	DEPAFI-SP	Thomas BACON	Référent gestionnaire budgétaire
	DEPAFI-SP	Eric FREMONT	Référent CGF suppléant
	DEPAFI-IMMO	Catherine MONVOISIN	Référent immobilier
	DEPAFI-IMMO	Shéhrazade TARRAZ	Gestionnaire immobilier
	DEPAFI-IMMOI	Céline PICOLO	Section immobilière Manager interrégional des ressources énergétiques
	DEPAFI-SAH	Stéphanie BAUCHE	Responsable SAH
	DEPAFI-SAH	Karine KERLOGOT	Gestionnaire SAH
	DEPAFI-SAH	Philippe Le MAIRE	Gestionnaire SAH
	DEPAFI-SAH	Flavien GAUTTIER	Gestionnaire SAH
	DEPAFI-SAH	Sibylle JOUENNE	Gestionnaire SAH
	DEPAFI-SAH	Valérie RUELLAN	Gestionnaire SAH

ANNEXE 3

Relative à l'arrêté de subdélégation d'ordonnateur secondaire

Subdélégation de signature est donnée dans le cadre du contrôle des frais de déplacements et ROP (*contrôle des imputations budgétaires, des pièces justificatives ...*) dans l'applicatif Chorus Déplacements Temporaires aux agents dont la liste suit, dans la limite de leurs attributions, compétences mentionnées ci-dessous :

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction
	DEPAFI	Eric FREMONT	Gestionnaire budgétaire
	DEPAFI	Vincent BARBIER	Gestionnaire budgétaire
	DEPAFI	Thomas BACON	Gestionnaire budgétaire
	DEPAFI	Laura BOURGES	Gestionnaire budgétaire

ANNEXE 4

Relative à l'arrêté de subdélégation d'ordonnateur secondaire

Subdélégation de signature est donnée pour valider les ordres de mission de déplacements des agents placés sous leur autorité dont les noms suivent

Service	Nom - Prénom	Fonction
Direction territoriale Calvados-Manche et Orne	M Sylvain ROUSSEAU	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial
STEMO de Caen	Mme Christelle LABAURIE	Directrice de Service
EPEi de Caen	Mme ORTOLLAND Lauren - M BOUBECHÉ Hamide par intérim	Directrice de Service
STEMO DE L'Orne	Mme Sandrine LEROY	Directrice de Service
STEMO de la Manche	Mme Christelle COTREL	Directrice de Service
Direction territoriale Loire- Atlantique - Vendée	Mme Nathalie BODIER	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial
STEMO La Roche sur Yon – Saint-Nazaire	Mme Delphine JAGIELA	Directrice de Service
STEMO de Nantes	M PETIT Franck-Albert	Directeur de Service
STEi de Rezé	Mme Karine MARTINET	Directrice de Service
EPE Nantes	Mme Sandra AGUENIHANAI	Directrice de Service
SE EPM d'Orvault	Mme Nathalie SCOUARNEC	Directrice de Service
Direction territoriale Maine et Loire- Mayenne et Sarthe	Mme Aurore GUIVARCH	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial
STEMO Anjou Maine	Mme Pauline MARTIN	Directrice de Service

STEMOI de la Sarthe	Mme Maeva BOUHIER	Directrice de Service
EPE Anjou Maine	M Said BELGANA	Directeur de Service
Direction territoriale Ille et Vilaine – Côtes d’Armor	Mme Marie LAURENT	Responsable de l’Appui au Pilotage Territorial
STEMO de Rennes – Saint-Jacques de la Lande		Directeur de Service
STEMO Armorique	M EMPEYROU-ARRUHAT Laurent	Directeur de Service
EPEI de Rennes	Mme Marguerite TAUPIN	Directrice de Service
Direction territoriale Finistère-Morbihan	Marie-Sophie LAPOUS	Responsable de l’Appui au Pilotage Territorial
STEMO Brest - Quimper	Mme Sophie GROUT-DE- BEAUFORT	Directrice de Service
EPE de Quimper	M. Stéphane GUILLERM	Directeur de service
STEMO de Vannes - Lorient	Mme Françoise SANHA	Directrice de Service
EPEI Lorient	Mme Christine HUIBAN	Directrice de service
Direction territoriale Seine-Maritime – Eure	Mme Sylvie TISNE	Responsable à l’Appui au Pilotage Territorial
STEMO de Rouen - Dieppe	M. Jimmy ANNET	Directeur de Service
STEMO Le Havre	Mme Emma BERÉNGER	Directrice de Service
EPEi de Rouen	Mme Joséphine ASTIER	Directrice de service
STEMO d’Evreux	Mme Fairouz GACHI	Directrice de Service
EPE d’Evreux	M. Félix TCHANGOU	Directeur de Service

ANNEXE 5

Relative à l'arrêté de subdélégation d'ordonnateur secondaire

Subdélégation de signature est donnée pour l'ordonnancement des dépenses et des recettes du programme 0362-Ecologie aux agents dont la liste suit dans la limite de leurs attributions, compétences et montants mentionnées ci-dessous

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant en €
Direction Interrégionale	DEPAFI	Soizick MASSE-POLLET	DEPAFI	illimité
	DEPAFI	Emmanuel GIRARD	Responsable section Immobilière	40 000
	DEPAFI	Catherine MONVOISIN	Section Immobilière	10 000
	DEPAFI	Shéhrazade TARRAZ	Section Immobilière	10 000
	DEPAFI	Céline PICOLO	Section immobilière Manager interrégional des ressources énergétiques	10 000

ANNEXE 6

Relative à l'arrêté de subdélégation d'ordonnateur secondaire

Dans le cadre du déploiement du formulaire de certification de SF sous CHORUS Formulaires, il est donné délégation de signature pour certifier les services faits, aux personnes dont les noms suivent :

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction
DIRPJJ-GO	Service RH	Mélanie ROQUES	Directrice ressources humaines
	Service RH	Mathieu HEDIER SIKSIK	Responsable de la gestion des parcours et des compétences
	DEPAFI	Soizick MASSE-POLLET	Directrice de l'évaluation, de la programmation, des affaires financières et

	DEPAFI	Morgane LERAY	Responsable section financière
	DEPAFI	Emmanuel GIRARD	Responsable section Immobilière
	DEPAFI	Pierre LE GUENNEC	Responsable service informatique
	DEPAFI	Vincent BARBIER	Gestionnaire informatique
	DEPAFI	Giuseppe INTILI	Contrôleur interne financier
	DEPAFI	Catherine MONVOISIN	Gestionnaire Immobilier
	DEPAFI	Shéhrazade TARRAZ	Gestionnaire immobilier
	DEPAFI	Patrice LE JOLY	Gestionnaire immobilier
	DEPAFI	Céline PICOLO	Section immobilière Manager interrégional des ressources énergétiques
	DEPAFI	Thomas BACON	Gestionnaire
	DEPAFI	Laura BOURGES	Gestionnaire
	DEPAFI	David BOSSIERES	Gestionnaire
	DEPAFI	Eric FREMONT	Gestionnaire
Direction territoriale Calvados Manche - Orne	DT	M Thierry CARPENTIER	DT
	DT	Mme Cécile LHERAULT	DTA
	DT	M. Sylvain ROUSSEAU	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial
	DT	Mme LE CHENE Jeanne	RPI
STEMO DE CAEN	STEMO Caen	Mme Christelle LABAURIE	Directrice de Service
	UEMO CAEN 1	M Azouz ACHOUCHI	Responsable d'Unité Educative
	UEMO CAEN 2	M Jean-Mathieu BANTAS	Responsable d'Unité Educative
	EPEI Caen	Mme ORTOLLAND Lauren - M BOUBECHÉ Hamide par intérim	Directrice de Service

EPEI DE CAEN	UEAJ HEROUVILLE		
	UEHC CAEN		
	UEHD CAEN		
STEMO DE L'ORNE		Mme Sandrine LEROY	Directrice de Service
	UEMO ALENCON EST	M. Yoann TOURGIS	Responsable d'Unité Educative
	UEMO ALENCON OUEST	M Frédéric GAUTIER	Responsable d'Unité Educative
STEMO DE LA MANCHE		Mme Christelle COTREL	Directrice de Service
	UEMO de CHERBOURG	M Richard CORNILLE	Responsable d'Unité Educative
	UEMO de COUTANCES	M Nicolas LEMONNIER	Responsable d'Unité Educative

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction
Direction territoriale Loire- Atlantique - Vendée	DT	Mme Béatrice FONLUPT	Directrice Territoriale
		M. Fabrice DROUELLE	Directeur Territorial Adjoint
		Mme Nathalie BODIER	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial
STEMO LA ROCHE-SUR-YON - ST-NAZAIRE		Mme Delphine JAGIELA	Directrice de Service
	UEMO LA ROCHE SUR YON		
	UEMO ST NAZAIRE		
STEMO de NANTES		M PETIT Franck-Albert	Directeur de Service
	UEMO NANTES 1		
	UEMO NANTES 2		
	UEMO NANTES 3		
STeI de REZE		Mme Karine MARTINET	Directrice de Service
	UEAJ REZE	M. José GUILLON	Responsable d'Unité Educative
	UEAJ BOUGUENAIS	Mme Laure LAPEYRE	Responsable d'Unité Educative
EPE NANTES		Mme Sandra AGUENIHANAÏ	Directrice de Service
	UEHC LA ROCHE SUR YON		
	UEHD TERRITORIALE		
SE EPM Orvault		Mme Nathalie SCOUARNEC	Directrice de Service
	USEEPM Orvault	Mme Séverine DURET	Responsable d'Unité Educative
	USEEPM Orvault	M.Vincent CORNUAULT	Responsable d'Unité Educative

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction
Direction territoriale Maine et Loire Sarthe - Mayenne	DT	M. Benoit HERVOUET	Directeur Territorial
		Mme Marie-Laure TENAUD	Directrice territoriale adjointe
		Mme Aurore GUIVARCH	Responsable d'appui au pilotage territorial
		M.Damien GUASP Mme Mériem LHAJRI	Gestionnaire Gestionnaire
STEMO ANJOU MAINE		Mme Pauline MARTIN	Directrice de Service
	UEMO ANJOU OUEST	Mme Christelle JOUIN	Responsable d'Unité Educative
	UEMO ANJOU OUEST	Mme MILITO Julie	Gestionnaire
	UEMO ANJOU EST	M GUEI Monnain- Innocent	Gestionnaire
	UEMO LAVAL	Mme Peggy ADAM	Responsable d'Unité Educative
STEMOI Sarthe		Mme Maeva BOUHIÉ	Directrice de Service
	UEMO LE MANS SUD	Mme Brigitta ASSEF GIOVANNELI	Responsable d'Unité Educative
	UEMO LE MANS NORD	M. Clément JAMOIS	Responsable d'Unité Educative
	UEMO LE MANS NORD	Mme BENDOURO Sandrine	Gestionnaire
	UEAJ LE MANS	M Salah MOUMNI	Responsable d'Unité Educative
EPE ANJOU MAINE		M. Said BELGANA	Directeur de Service
	UEHC LES PONTS DE CE	Mme Marie BASTIDE	Responsable d'Unité Educative
	UEHD LE MANS	M BARBIER Julien	Gestionnaire

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction
Direction territoriale Ille et Vilaine – Côtes d'Armor	DT	Mme Vanessa GOUSSE	Directrice Territoriale
		Mme Stéphanie MULLIER	Directrice Territoriale Adjointe
		Mme Marie LAURENT	Responsable de l'Appui au Pilotage Territorial
		M MAURY Florian	Gestionnaire
STEMO RENNES			Directeur de Service
	UEMO RENNES Sud	Mme Laurence PELERIN	Responsable d'Unité Educative
	UEMO RENNES Ouest	M. Alain GUENE	Responsable d'Unité Educative
	UEMO RENNES Est	Mme Corinne PIOT	Responsable d'Unité Educative
STEMO ARMORIQUE		M EMPEYROU-ARRUHAT Laurent	Directrice de Service
	UEMO SAINT- BRIEUC	Mme Annaïck BURBAN	Responsable d'Unité Educative missionnée
	UEMO SAINT- MALO	M Maxime DENOT	Responsable d'Unité Educative
	UEMO GUINGAMP	Véronique MAHIEU-MUSART	Responsable d'Unité Educative
EPEI RENNES	UEHC RENNES	Mme Marguerite TAUPIN	Directrice de Service
	UEHC RENNES	M. Guillaume ETESSE	Responsable d'Unité Educative
Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction
Direction territoriale Finistère - Morbihan	DT	Mme Patricia ROYER	Directrice Territoriale
		Mme Anne-Laure MINERY	Directrice Territoriale Adjointe
		Mme Marie-Sophie LAPOUS	Responsable de l'Appui au Pilotage Territorial
		Mme Aude MOUTINHO	Gestionnaire
STEMO BREST- QUIMPER		Mme Sophie GROUT-DE- BEAUFORT	Directrice de Service
	UEMO BREST		
	UEMO QUIMPER	Mme Sakina DOU	Responsable d'Unité Educative

STEMOI VANNES- LORIENT		Mme Françoise SANHA	Directrice de Service
	UEMO VANNES	Mme Myriam CARIMALO	Responsable d'Unité Educative
	UEMO LORIENT	Mme Caroline CHAMBY (par intérim)	Responsable d'Unité Educative
EPEi de LORIENT		Mme Christine HUIBAN	Directrice de Service
	UEHC de LORIENT	M Sébastien DELAGE	Responsable d'Unité Educative
	UEAJ de LORIENT	Mme Elodie AMORIM DANTAS	Responsable d'Unité Educative
EPE de QUIMPER		M. Stéphane GUILLERM	Directeur de Service
	UE-CER COMBRIT		Responsable d'Unité Educative
	UEHD de QUIMPER	Mme Marysa LEGUEN	Responsable d'Unité Educative
Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction
Direction territoriale Seine-Maritime - Eure	DT	M Laurent PINLOCHE	Directeur Territorial
		Mme Barbara SOREL	Directrice Territoriale Adjointe
		Mme Sylvie TISNE	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial
		Mme Pierrette ALLORY	Gestionnaire
STEMO de ROUEN - DIEPPE		M. Jimmy ANNET	Directeur de Service
	UEMO ROUEN NORD	Mme GUERZA Nadiya	Gestionnaire
	UEMO ROUEN SUD	Mme CAUCHY Charlène	Gestionnaire
	UEMO de DIEPPE	Mme KOCH Charline	Gestionnaire
STEMO LE HAVRE		Mme Emma BERENGER	Directrice de Service
	UEMO LE HAVRE NORD	Mme PLICHEY Christelle	Gestionnaire
EPEi de ROUEN		Mme Joséphine ASTIER	Directrice de service
STEMO Evreux		Madame Fairouz GACHI	Directrice de Service
	UEMO VAL de REUIL	Mme ZAIRE Priscillia	Gestionnaire

EPE EVREUX		M. Félix TCHANGOU	Directeur de Service
	UEHC EVREUX	Mme MOINE Nathalie	Gestionnaire
	UE CER EVREUX	Mme CHAMBAULT Nathalie	Gestionnaire

Bretagne09 - Direction Interrégionale de la
Protection Judiciaire de la Jeunesse Grand Ouest

R53-2026-07-16-00003

2026 06 01

DECISION n° 12-2026

Portant subdélégation de pouvoir adjudicateur aux agents de la direction interrégionale de de la protection judiciaire de la jeunesse grand ouest

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le code de la justice pénale des mineurs et notamment ses articles R 241-3 et suivants ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée, notamment son article 34 modifié par l'Ordonnance n°2012-351 du 12 mars 2012 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret du 24 juin 2026 nommant Madame Emmanuelle DUBEE, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité ouest, préfète d'Ille et Vilaine;

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice du 16 février 2026 chargeant Madame Christelle EVELINGER, des fonctions de directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand-Ouest à compter du 23 mars 2026, emploi de directeur fonctionnel du 1^{er} groupe;

Vu l'arrêté du garde des sceaux, ministre de la justice du 6 mars 2026 chargeant Madame Christelle EVELINGER, des fonctions de directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse du Grand-Ouest par intérim à compter du 23 mars 2026, emploi de direction du groupe II ;

Vu l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2026 portant délégation de signature financière à Madame Christelle EVELINGER directrice interrégionale de la protection judiciaire de la Jeunesse du Grand Ouest sur les programmes 182 "protection judiciaire de la jeunesse", 348 "performance et résilience des bâtiments de l'Etat et des opérateurs", 349 "transformation publique", 362 "écologie", 363 "compétitivité" et 723 "opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat".

ARRETE

Article 1 : Subdélégation de signature est accordée aux agents placés sous mon autorité dont la liste figure en annexe 1, à l'effet de signer des marchés publics, dans la limite des montants indiqués dans ladite annexe. Cette liste sera actualisée au fur et à mesure des changements d'affectation des personnels.

Article 2 : La directrice interrégionale de la protection judiciaire de la jeunesse grand ouest est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.

La présente décision entre en application dès sa publication.

Article 3 : En application des dispositions des articles L411-2 du code des relations entre le public et l'administration et R421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification faire l'objet :

d' un recours administratif gracieux devant le directeur interrégional de la protection judiciaire de la jeunesse grand ouest, autorité signataire de cette décision ou d'un recours administratif hiérarchique devant le Ministre de la justice;

d' un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent.

En cas de recours administratif, le délai de recours contentieux est prorogé.

Fait à Rennes le 16 juillet 2026

La directrice interrégionale adjointe
de la protection judiciaire Jeunesse Grand Ouest


Sophie du MESNIL-ADELEE

ANNEXE 1

Relative à la décision de subdélégation de Pouvoir Adjudicateur

Les agents dont les noms suivent, dans les limites de leurs attributions, représentent le pouvoir adjudicateur et signent à cet effet les marchés publics dont la nature et le montant sont définis ainsi qu'il suit

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant
	DIRECTION	Sophie DU MESNIL ADELEE	Directrice interrégionale adjointe	Montant illimité
	Service RH	Mélanie ROQUES	Directrice ressources humaines	Montant illimité
	Service RH	Mathieu HEDIER SIKSIK	Responsable de la gestion des parcours et des compétences	40 000
	DEPAFI	Soizick MASSE-POLLET	Directrice de l'évaluation, de la programmation, des affaires financières et de l'immobilier	Montant illimité
	DEPAFI	Morgane LERAY	Responsable section financière	40 000
	DEPAFI	Emmanuel GIRARD	Responsable section Immobilière	40 000
	DEPAFI	Pierre LE GUENNEC	Responsable service informatique	10 000
	DEPAFI	Catherine MONVOISIN	Gestionnaire Immobilier	10 000
	DEPAFI	Shéhrazade TARRAZ	Gestionnaire immobilier	10 000
	DEPAFI	Patrice LE JOLY	Gestionnaire immobilier	10 000
	DEPAFI	Céline PICOLO	Section immobilière Manager interrégional des ressources énergétiques	10 000
	DEPAFI	Thomas BACON	Gestionnaire	2000
	DEPAFI	Laura BOURGES	Gestionnaire	2000
Direction territoriale Calvados Manche - Orne	DT	Thierry CARPENTIER	DT	8 000
	DT	Mme Cécile LHERAULT	DTA	8 000
	DT	Sylvain ROUSSEAU	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial	4 000
	DT	Jeanne LE CHENE	RPI	500

STEMO DE CAEN	STEMO Caen	Mme Christelle LABAURIE	Directrice de Service	4 000
	UEMO CAEN 1	M Azouz ACHOUCHI	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO CAEN 2	M Jean-Mathieu BANTAS	Responsable d'Unité Educative	500
EPEi DE CAEN	EPEI Caen	Mme ORTOLLAND Lauren - M BOUBECHÉ Hamide par intérim	Directrice de Service	4 000
	UEAJ d'HEROUVILLE			
	UEHC CAEN			
	UEHD CAEN			
STEMO DE L'ORNE		Mme Sandrine LEROY	Directrice de Service	4 000
	UEMO ALENCON EST	M. Yoann TOURGIS	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO ALENCON OUEST	M Frédéric GAUTIER	Responsable d'Unité Educative	500
STEMO DE LA MANCHE		Mme Christelle COTREL	Directrice de Service	4 000
	UEMO de CHERBOURG	M Richard CORNILLE	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO de COUTANCES	M Nicolas LEMONNIER	Responsable d'Unité Educative	500

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant
Direction territoriale Loire- Atlantique - Vendée	DT	Mme Béatrice FONLUPT	Directrice Territoriale	8 000
		M. Fabrice DROUELLE	Directeur Territorial Adjoint	8 000
		Mme Nathalie BODIER	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial	4 000
STEMO LA ROCHE-SUR-YON - ST-NAZAIRE		Mme Delphine JAGIELA	Directrice de Service	4 000
	UEMO LA ROCHE SUR YON			
	UEMO ST NAZAIRE			
STEMO de NANTES		M PETIT Franck-Albert	Directrice de Service	4 000
	UEMO NANTES 1			
	UEMO NANTES 2			
	UEMO NANTES 3			
STEi de REZE		Mme Karine MARTINET	Directrice de Service	4 000
	UEAJ REZE	M. José GUILLON	Responsable d'Unité Educative	1 000
	UEAJ BOUGUENNAIS	Mme LAURE LAPEYRE	Responsable d'Unité Educative	1 000
EPE NANTES		Mme Sandra AGUENIHANAÏ	Directrice de Service	4 000
	UEHC LA ROCHE SUR YON			
	UEHD TERRITORIALE			
SE EPM Orvault		Mme Nathalie SCOUARNEC	Directrice de Service	4 000
	USEEPM Orvault	Mme Séverine DURET	Responsable d'Unité Educative	500
	USEEPM Orvault	M.Vincent CORNUAULT	Responsable d'Unité Educative	500

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant
Direction territoriale Maine et Loire Sarthe - Mayenne	DT	M. Benoît HERVOUET	Directeur Territorial	8 000
		Mme Marie-Laure TENAUD	Directrice territoriale adjointe	8 000
		Mme Aurore GUIVARCH	Responsable d'appui au pilotage territorial	4 000
STEMO ANJOU MAINE		Mme Pauline MARTIN	Directrice de Service	4 000
	UEMO ANJOU OUEST	Mme Christelle JOUIN	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO ANJOU EST			
	UEAJ ANGERS			
	UEMO LAVAL	Mme Peggy ADAM	Responsable d'Unité Educative	500
STEMOI Sarthe		Mme Maeva BOUHIER	Directrice de Service	4000
	UEMO LE MANS	Mme Brigitta ASSEF GIOVANNELI	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO LE MANS SUD	M. Clément JAMOIS	Responsable d'Unité Educative	500
	UEAJ LE MANS	M Salah MOUMNI	Responsable d'Unité Educative	1000
EPE ANJOU MAINE		M. Said BELGANA	Directeur de Service	4 000
	UEHC LES PONTS DE CE	Mme Marie BASTIDE	Responsable d'Unité Educative	1 000
	UEHD LE MANS			

Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant
Direction territoriale Ille et Vilaine – Côtes d'Armor	DT	Mme Vanessa GOUSSE	Directrice Territoriale	8 000
		Mme Stéphanie MULLIER	Directrice Territoriale Adjointe	8 000
		Mme Marie LAURENT	Responsable de l'Appui au Pilotage Territorial	4 000
STEMO RENNES			Directeur de Service	4 000
	UEMO RENNES Sud	Mme Laurence PELERIN	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO RENNES Ouest	M. Alain GUENE	Responsable d'Unité Educative	500
	UEMO RENNES Est	Mme Corinne PIOT	Responsable d'Unité Educative	500
STEMO ARMORIQUE		M EMPEYROU-ARRUHAT Laurent	Directrice de Service	4 000
	UEMO SAINT- BRIEUC	Mme Annaïck BURBAN	Responsable d'Unité Educative Missionnée	500
	UEMO SAINT- MALO	M Maxime DENOT	Responsable d'Unité Educative.	500
	UEMO GUINGAMP	Véronique MAHIEU-MUSART	Responsable d'Unité Educative	500
EPEI RENNES	UEHC RENNES	Mme Marguerite TAUPIN	Directrice de Service	4 000
	UEHC RENNES mission HD	M. Guillaume ETESSE	Responsable d'Unité Educative	1000
	UEAJ RENNES			
Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant
Direction territoriale Finistère - Morbihan	DT	Mme Patricia ROYER	Directrice Territoriale	8 000
		Mme Anne-Laure MINERY	Directrice Territoriale Adjointe	8 000
		Mme Marie-Sophie LAPOUS	Responsable de l'Appui au Pilotage Territorial	4 000
STEMO BREST- QUIMPER		Mme Sophie GROUT-DE- BEAUFORT	Directrice de Service	4 000
	UEMO BREST			
	UEMO QUIMPER	Mme Sakina DOU	Responsable d'Unité Educative	500
STEMOI VANNES- LORIENT		Mme Françoise SANHA	Directrice de Service	4 000
	UEMO VANNES	Mme Myriam CARIMALO	Responsable d'Unité Educative	500

	UEMO LORIENT	Mme Caroline CHAMBY	Responsable d'Unité Educative	500
EPEi de LORIENT		Mme Christine HUIBAN	Directrice de Service	4 000
	UEHC de LORIENT	M Sébastien DELAGE	Responsable d'Unité Educative	1 000
	UEAJ de LORIENT	Mme Elodie AMORIM DANTAS	Responsable d'Unité Educative	1 000
EPE de QUIMPER		M. Stéphane GUILLERM	Directeur de Service	4 000
	UE-CER COMBRIT			
	UEHD de QUIMPER	Mme Marysa LEGUEN	Responsable d'Unité Educative	1 000
Service	Unité	Nom - Prénom	Fonction	Montant
Direction territoriale Seine-Maritime - Eure	DT	M Laurent PINLOCHE	Directeur Territorial	8 000
		Mme Bárbara SOREL	Directrice Territoriale Adjointe	8 000
		Mme Sylvie TISNE	Responsable à l'Appui au Pilotage Territorial	4 000
STEMO de ROUEN - DIEPPE		M. Jimmy ANNET	Directeur de Service	4 000
	UEMO ROUEN NORD			
	UEMO ROUEN SUD			
	UEMO de DIEPPE			
STEMO LE HAVRE		Mme Emma BERENGER	Directrice de Service	4 000
	UEMO LE HAVRE NORD			
	UEMO LE HAVRE SUD			
EPEi de ROUEN		Mme Joséphine ASTIER	Directrice de service	4 000
	UEHC de ROUEN			
	UEHDr de ROUEN			
	UEAJ de Rouen			
STEMO Evreux		Madame Fairouz GACHI	Directrice de Service	4 000
	UEMO EVREUX			
	UEMO VAL de REUIL			
EPE EVREUX		M. Félix TCHANGOU	Directeur de Service	4 000

	UEHC EVREUX			
	UE CER EVREUX			

DIRM

R53-2026-07-15-00041

Arrêté en date du 15 juillet 2026 portant
subdélégation de signature administrative pour
les attributions relevant de la préfète de la
région Bretagne.

ARRÊTÉ R
DIRM n°24/2026

portant subdélégation de signature administrative
pour les attributions relevant de la préfète
de la région Bretagne

**LA DIRECTRICE INTERRÉGIONALE DE LA MER
NORD ATLANTIQUE-MANCHE OUEST**

- Vu le code rural et de la pêche maritime ;
- Vu le code de l'environnement ;
- Vu le code des transports ;
- Vu le code des ports maritimes ;
- Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- Vu la loi n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée, relative à l'organisation territoriale de la République ;
- Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 modifié, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- Vu le décret n° 2010-130 du 11 février 2010 modifié, relatif à l'organisation et aux missions des directions interrégionales de la mer ;
- Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 modifié, portant charte de la déconcentration ;
- Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Mme Emmanuelle DUBEE, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;
- Vu l'arrêté ministériel du 07 avril 2026 modifié, par arrêté ministériel du 16 avril 2026, renouvelant Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, administratrice générale des affaires maritimes, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest (groupe II), pour une durée de deux ans, à compter du 01 mai 2026 ;

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
Cité Administrative de Nantes – 12 Boulevard Vincent Gâche – 44200 NANTES
Téléphone : 02.40.44.81.10
dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

Vu l'arrêté du préfet de la région des Pays de la Loire n°2/2026/SGAR n°108 du 25 juin 2026 relatif à l'organisation de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique - Manche Ouest ;

Vu l'arrêté de la préfète de la région Bretagne n°2/2026/DIRM-NAMO/DSG du 15 juillet 2026 portant délégation de signature à Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique- Manche Ouest ,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Par application de l'article 38 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, et dans le cadre de leurs attributions et compétences, subdélégation de signature administrative est donnée à l'administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes Eamon MANGAN, à l'ingénieur des travaux publics de l'État hors classe Eric VASSOR, à l'administrateur en chef de 2^e classe des affaires maritimes Gonzague DE MONCUIT DE BOISCUILLÉ, à l'effet de prendre toutes mesures et de signer tous actes, arrêtés, décisions, mémoires en défense devant les juridictions administratives, décisions, circulaires, ainsi que toutes correspondances techniques, à l'exception :

1) des correspondances emportant décision, adressées :

- aux parlementaires,
- au président du conseil régional,
- aux présidents des conseils départementaux,
- aux préfets des départements bretons,
- aux maires des villes chefs-lieux,

2) des conventions passées avec la Région ou ses établissements publics en application de l'article 59 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié,

3) des requêtes introductives d'instance devant les juridictions administratives,

4) des mémoires adressés au nom de l'Etat au parquet et aux juridictions pénales, civiles ou financières,

5) des courriers adressés aux ministères ou aux agences nationales, sauf pour les attributions exercées sous l'autorité directe du ministre chargé de la mer et en ce qui concerne des échanges de données factuelles ou statistiques.

Article 2 :

Par application de l'article 38 du décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, et en cas d'absence ou d'empêchement de messieurs Eamon MANGAN, Eric VASSOR et Gonzague DE MONCUIT DE BOISCUILLÉ, la subdélégation de signature administrative prévue à l'article 1^{er} du présent arrêté est donnée, dans les limites de leurs attributions et

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
Cité Administrative de Nantes – 12 Boulevard Vincent Gâche – 44200 NANTES
Téléphone : 02.40.44.81.10
dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

compétences, aux agents de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, dont les noms suivent :

- M. Gaëlig BATAIL, administrateur en chef de 2^e classe des affaires maritimes ;
- Mme Ingrid BEAUSEIGNEUR, attachée principale d'administration de l'État ;
- Mme Marie BEAUSSAN, attachée d'administration de l'État ;
- Mme Céline BODENES, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- Mme Emmanuelle BOST, médecin des gens de mer ;
- M. François BOUDET, attaché principal d'administration de l'État ;
- Mme Gaëlle CHAIGNEAU, administratrice en chef de 2^e classe des affaires maritimes ;
- M. Serge CHIAROVANO, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes, jusqu'au 31 août 2026 ;
- M. Yannick DEBRABANT, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- Mme Stéphanie FACHON, attachée d'administration de l'État ;
- Mme Constance FABRE-PETON, administratrice en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes, à compter du 1^{er} septembre 2026 ;
- M. Yann FLEURY, attaché d'administration de l'État ;
- Mme Virginie GONTIER, administratrice de 1^{ère} classe des affaires maritimes ;
- Mme Jacqueline JOUVENCE, attachée principale d'administration de l'État ;
- Mme Dominique LANDRIN, médecin des gens de mer ;
- M. Damien LAVIGNE, administrateur en chef de 2^e classe des affaires maritimes ;
- Mme Hélène LEGRAND, ingénieure divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- Mme Elodie LE RHUN, attachée principale d'administration de l'État ;
- M. Sébastien LOPEZ, administrateur principal des affaires maritimes ;
- M. Laurent MENGUY, attaché principal d'administration de l'État ;
- M. Jean-François MION, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- M. Alexis MOREL, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes ;
- M. François PETIT, administrateur en chef de 1^{ère} classe des affaires maritimes ;
- M. David POUDEVIGNE, administrateur en chef de 2^e classe des affaires maritimes ;
- Mme Anne RICHARD, attachée principale d'administration de l'État ;
- M. Ronan ROUÉ, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État ;
- Mme Sophie ROUX, attachée d'administration de l'État Hors Classe ;
- M. Yves TERTRIN, attaché d'administration de l'État Hors Classe ;
- Mme Sonia TRIVIDIC, attachée d'administration de l'État.

Concernant les autorisations de pêche traitées par application de gestion des autorisations de pêche (AGAPE), la subdélégation de signature prévue aux articles 1^{er} et 2 du présent arrêté est également donnée, dans les limites de leurs attributions et compétences, aux agents de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, dont les noms suivent :

- M. Karim ALIANE, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle ;
- M. François BAUDRY, secrétaire d'administration et de contrôle du développement durable de classe exceptionnelle ;

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
Cité Administrative de Nantes – 12 Boulevard Vincent Gâche – 44200 NANTES
Téléphone : 02.40.44.81.10
dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

- M. Frédéric TOUCHARD, adjoint administratif principal de 2^e classe.

Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié aux agents de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, bénéficiaires de la présente subdélégation de signature administrative.

Article 4 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté de la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n° R53-2026-07-02-00002 (DIRM N°22/2026) du 2 juillet 2026 portant subdélégation de signature administrative pour les attributions relevant du préfet de la région Bretagne.

Article 5 :

Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Article 6 :

La directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest et les agents bénéficiaires de la subdélégation de signature administrative sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Fait à Nantes, le 15 juillet 2026

La directrice interrégionale de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest


Sandrine SELLIER-RICHEZ

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
Cité Administrative de Nantes – 12 Boulevard Vincent Gâche – 44200 NANTES
Téléphone : 02.40.44.81.10
dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

Ampliatiions :

- Préfecture de la région Bretagne (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle des politiques publiques)
- Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest :
 - directrice ; directeurs-adjoints ; tous chefs de division, service, mission, cellule, unité ;
 - centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (Corsen ; Etel) ;
 - centres de sécurité des navires (Saint-Malo ; Brest ; Concarneau ; Lorient ; Nantes) ;
 - lycées professionnels maritimes (Paimpol ; Saint-Malo ; Le Guilvinec ; Etel ; Nantes) ;
 - agents bénéficiaires de la subdélégation de signature, pour notification.
- Directions départementales des territoires et de la mer-délégations à la mer et au littoral (Ille-et-Vilaine ; Côtes d'Armor ; Finistère ; Morbihan ; Loire-Atlantique ; Vendée)
- Centre national de surveillance des pêches
- Centre d'appui au contrôle de l'environnement marin
- Préfecture de la région Bretagne (secrétariat général pour les affaires régionales, pôle modernisation et moyens, direction des services administratifs et financiers, mission d'appui et des moyens mutualisés) pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
Cité Administrative de Nantes – 12 Boulevard Vincent Gâche – 44200 NANTES
Téléphone : 02.40.44.81.10
dirm-namo@developpement-durable.gouv.fr

DIRM

R53-2026-07-15-00036

Arrêté en date du 15 juillet 2026 portant
subdélégation de signature en matière de
pouvoir adjudicateur et d'ordonnancement
secondaire.

ARRÊTÉ n°25/2026/DIRM-NAMO/RUO

portant subdélégation de signature en matière de pouvoir adjudicateur et
d'ordonnancement secondaire

**La directrice interrégionale de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest**

Vu le décret du 2 décembre 2025 portant nomination de Monsieur Éric FREYSSELINARD, préfet de Vendée ;

Vu le décret du 27 mai 2026 portant nomination de Monsieur Fabrice RIGOULET-ROZE, préfet de la région Occitanie, Préfet de la Haute-Garonne à compter du 29 juin 2026 ;

Vu le décret du 24 juin 2026 nommant Madame Emmanuelle DUBEE préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté ministériel du 07 avril 2026 modifié, par arrêté ministériel du 16 avril 2026, renouvelant Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, administratrice générale des affaires maritimes, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche Ouest (groupe II), pour une durée de deux ans, à compter du 01 mai 2026 ;

Vu l'arrêté du Préfet de la région Pays de la Loire n°2/2026/SGAR n°108 du 25 juin 2026 relatif à l'organisation de la direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest.

Vu l'arrêté du préfet de Vendée, préfet de la région Pays de la Loire par intérim n°2026/SGAR/DIRM NAMO/99 du 29 juin 2026 portant délégation de signature à Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest ;

Vu l'arrêté de la préfète de la région Bretagne n°2026/DIRM/DSF-marchés du 15 juillet 2026 portant délégation de signature à Mme Sandrine SELLIER-RICHEZ, directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest, en matière d'ordonnancement secondaire ;

ARRÊTE

ARTICLE 1 : COMPÉTENCE EXCLUSIVE ET SUBDÉLÉGATIONS SANS LIMITATION DE MONTANT

1.1 : Compétence exclusive des préfets de région

Demeurent sous la compétence exclusive des préfets de région :

- les lettres informant le contrôleur budgétaire régional des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis qu'il a donné, en cas d'avis défavorable de celui-ci ;
- les décisions de passer outre aux avis défavorables du contrôleur budgétaire régional en matière d'engagement de dépenses ;
- les ordres de réquisition du comptable public ;
- les actes du contentieux administratif ;
- les conventions passées avec les régions Bretagne et Pays de la Loire.

1.2 : Compétence exclusive de la directrice interrégionale

Demeurent sous la compétence exclusive de la directrice interrégionale :

- les marchés relevant du BOP 149
- les baux et concessions de logement

1.3 : Subdélégation en matière de pouvoir adjudicateur et ordonnancement secondaire

En cas d'absence ou d'empêchement de la directrice interrégionale, la délégation qui lui est conférée en matière de pouvoir adjudicateur et d'ordonnancement secondaire sur tous les BOP relevant de sa compétence – à l'exclusion de ceux mentionnés à l'article 1.1 – sera exercée, dans le cadre de leurs fonctions et attributions respectives, par :

Eamon MANGAN	Directeur adjoint Activités maritimes	Sans limitation de montant
Éric VASSOR	Directeur adjoint Sécurité maritime	
Gonzague DE MONCUIT DE BOISCUILLE	Directeur adjoint délégué Activités maritimes	
François PETIT	Chef du service de la réglementation et de l'appui aux filières maritimes	
Sophie ROUX	Secrétaire générale	
Elodie LE RHUN	Secrétaire générale adjointe	
Céline BODENES	Secrétaire générale adjointe	

ARTICLE 2 : SUBDELEGATION DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Subdélégation est donnée aux personnes ci-dessous aux fins de négociation et signature des conventions, marchés et devis, quelle que soit la procédure de passation, ainsi que tous les actes et pièces relatifs à leur exécution, dans la limite de leurs fonctions et attributions respectives :

Agent	Poste	BOP	Montant maximal (HT)
Cabinet de Direction			
Jacqueline JOUVENCE	Directrice de cabinet	205	4 000 €
Mission communication, données, études et statistiques (MCDES)			
Anne RICHARD	Cheffe MCDES	205	4 000 €
Secrétariat Général			
Sébastien ARNOUX	Chef bureau finances	205	10 000 €
		217	
		348	
		349	
		362	
		723	
Laurence LOPEZ	Gestionnaire finances	205	2 000 €
Adrien HARDY	Gestionnaire finances	205	2 000 €
Stéphanie FACHON	Cheffe UFASST	205	10 000 €
		217	
Antoine BUSCHARDT	UFASST	205	10 000 €
		217	
Mélisande VIORNEY (à partir du 01/09/2026)	UFASST	205	10 000 €
		217	
Yann FLEURY	Chef USI	205	25 000 €
Mission de coordination des politiques de la mer et du littoral (MCPML)			
Hélène LEGRAND	Cheffe de service	113	10 000 €
		205	
Yannick DEBRABANT	Adjoint à la cheffe de service	113	10 000 €
		205	
Service de contrôle des activités maritimes (SCAM)			
Gaëlle CHAIGNEAU	Cheffe de service	205	50 000 €
Laurent MENGUY	Adjoint à la cheffe de service	205	50 000 €
PAM THEMIS			
Ariane PROVOST-REGAUD	Commandante	205	25 000 €
Frédéric SCHNEIDER	Commandant	205	25 000 €

Service des gens de mer et de l'enseignement maritime (SGMEM)			
Yves TERTRIN	Chef de service	205	4 000 €
Sonia TRIVIDIC	Adjointe au chef de service	205	4 000 €
Virginie GONTIER	Adjointe au chef de service	205	4 000 €
Service de la réglementation et de l'appui aux filières maritimes (SRAFM)			
Marie BEAUSSAN	Cheffe URDP	205 (FIM et FEAMPA)	Sans limitation
Ingrid BEAUSEIGNEUR	Cheffe BSEFM	205 (FIM et FEAMPA)	Sans limitation
Sandrine MENGUY	Adjointe cheffe BSEFM	205 (FIM et FEAMPA)	75 000 €
Emma EDIMO	Gestionnaire affaires économiques	205 (FIM et FEAMPA)	75 000 €
Maryse FOUGERIT	Secrétaire	205	800 €
Service infrastructures et équipements de sécurité maritime (SIESM)			
Ronan ROUE	Chef SIESM	205	50 000 €
		723	
Jean-François MION	Adjoint au chef SIESM	205	50 000 €
		723	
Gilles LE MARTELOT	Secrétaire/gestionnaire	205	800 €
Division des phares et balises de Bretagne Nord			
Anthony MATYNIA	Chef de division	205	10 000 €
		723	
Philippe THIBAUT	Adjoint au chef de division – Chef antenne de St Malo	205	4 000 €
Erwan PERON	Atelier	205	4 000 €
Yannick CUVILLIER	Chef CEI	205	4 000 €
Thierry BENDER	Adjoint au chef CEI	205	4 000 €
David KERRELLO	Chef de pôle	205	4 000 €
Division des phares et balises de Bretagne Ouest			
Pierre LE LAMER	Chef de division	205	10 000 €
		723	
Gwenaëlle FLOCH	Adjointe au chef de division	205	4 000 €
Franck GRALL	Adjointe au chef de division	205	4 000 €
David SEVERE	Adjoint chef d'atelier	205	4 000 €
Division des phares et balises de Bretagne Sud			
Bruno PANNETIER	Chef de division	205	10 000 €
		723	

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
Cité administrative de Nantes
12 boulevard Vincent Gâche – 44200 NANTES

4/11ac

Hoëla SABOUREAU	Adjointe au chef DPB BS – Cheffe antenne de Concarneau	205	4 000 €
Aurélie BIDOIRE	Cheffe d’atelier	205	4 000 €
Pierre-Emmanuel CABON	Chef d’équipe génie civil - Concarneau	205	800 €
Division des phares et balises des Pays de la Loire			
David HILLAIRE	Chef de division	205	10 000 €
		723	
Pierre CHELET	Adjoint au chef de division	205	4 000 €
Laurent MELET	Chef d’atelier	205	4 000 €
Stéphane GUEDON	Adjoint au chef de division - Chef antenne Sables d’Olonne	205	4 000,00 €
Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS)			
CROSS Étel			
Alexis MOREL	Directeur	205	50 000 €
		723	
David POUDEVIGNE	Directeur adjoint	205	50 000 €
		723	
Jeanne LORGEUX	Cheffe du service technique	205	10 000 €
		723	
CROSS Corsen			
Serge CHIAROVANO (jusqu’au 20/08/2026)	Directeur	205	50 000 €
		723	
Constance FABRE-PETON (à compter du 01/09/2026)	Directrice	205	50 000 €
		723	
Gaëlig BATAIL	Directeur adjoint	205	50 000 €
		723	
Guillaume FANTON	Chef service administratif	205	10 000 €
		723	
Samuel BIGOT	Cheffe du service technique	205	10 000 €
SQSN			
Damien LAVIGNE	Chef SQSN	205	4 000 €
Sébastien LOPEZ	Adjoint au chef SQSN	205	4 000 €
CSN de Saint-Malo			
Philippe LE NY	Chef de centre	205	4 000 €
CSN de Brest			
Sébastien LE VEY	Chef de centre	205	4 000 €

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
Cité administrative de Nantes
12 boulevard Vincent Gâche – 44200 NANTES

5/11ac

CSN de Concarneau			
Arnaud CONAN	Chef de centre	205	4 000 €
CSN de Lorient			
Eric BIHAVAN	Chef de centre	205	4 000 €
CSN de Saint-Nazaire			
Jean-Marc CEVAER	Chef de centre	205	4 000 €
Pierre VIGOUROUX	Adjoint au chef de centre	205	4 000 €
SSGM			
Emmanuelle BOST	Médecin chef interrégional (Lorient)	205	4 000 €
Dominique LANDRIN	Médecin chef interrégional (Lézardrieux)	205	4 000 €
Jennifer ALMAS	Infirmière régionale	205	4 000 €
Comité local d'action sociale (CLAS)			
Michel LE RU	Président du CLAS	217	800 €

ARTICLE 3 : SUBDÉLÉGATION D'ORDONNATEUR SECONDAIRE

Subdélégation est donnée aux personnes ci-dessous aux fins d'engagement et d'ordonnancement des dépenses, de paiement des aides et subventions et d'émission des titres de perception de recettes, dans le cadre de leurs fonctions et attributions respectives :

Agent	Poste	BOP	Montant maximal (HT)
<i>Cabinet de Direction</i>			
Jacqueline JOUVENCE	Directrice de cabinet	205	4 000 €
Sylvie ANTONIO	Secrétaire de direction	205	4 000 €
Anne DECK	Secrétaire	205	4 000 €
<i>Secrétariat Général</i>			
Sébastien ARNOUX	Chef bureau finances	113	Sans limitation
		205	
		217	
		348	
		349	
		362	
		380	
		723	
Laurence LOPEZ	Gestionnaire finances	113	25 000 €
		205	
		217	
		348	
		349	
		362	
		380	
		723	
Adrien HARDY	Gestionnaire finances	113	15 000 €
		205	
		217	
		348	
		349	
		362	
		380	
		723	
Yann FLEURY	Chef USI	205	25 000 €

Stéphanie FACHON	Cheffe UFASST	205	10 000 €
		217	
Antoine BUSCHARDT	UFASST	205	10 000 €
		217	
Mélisande VIORNEY (à partir du 01/09/2026)	UFASST	205	10 000 €
		217	
Thierry NOEL	Expert RH	217	10 000 €
Sonia AVENARD-BRICAUD	Cheffe bureau RH	217	10 000 €
Cindy CAULIER	Gestionnaire RH	217	800 €
Patricia TIREL	Gestionnaire RH	217	800 €
Caroline NIZET	Gestionnaire RH	217	800 €
SCAM			
Gaëlle CHAIGNEAU	Cheffe SCAM	205	15 000 €
Laurent MENGUY	Adjoint à la cheffe de service	205	15 000 €
Nathalie BRUHAUX	Secrétaire	205	4 000 €
SRAFM			
François PETIT	Chef de service	205	4 000 €
Maryse FOUGERIT	Secrétaire	205	4 000 €
MCPML			
Hélène LEGRAND	Cheffe de service	205	4 000 €
Yannick DEBRABANT	Adjoint à la cheffe de service	205	4 000 €
SIESM			
Ronan ROUE	Chef de service	205 (recettes)	Sans limitation
		205	25 000 €
Jean-François MION	Adjoint au chef SIESM	205 (recettes)	Sans limitation
		205	25 000 €
Lionel NEZET	Gestionnaire finances	205 (recettes)	Sans limitation
		205	25 000 €
		348	
		349	
		723	
Gilles LE MARTELOT	Secrétaire/gestionnaire	205	15 000 €
Division des phares et balises de Bretagne Nord			
Anthony MATYNIA	Chef de division	205	15 000 €

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
Cité administrative de Nantes
12 boulevard Vincent Gâche – 44200 NANTES

8/11ac

Nathalie TURUBAN	Secrétaire/gestionnaire	205	15 000 €
Philippe THIBAUT	Adjoint au chef de division – Chef antenne de St Malo	205	15 000 €
Division des phares et balises de Bretagne Ouest			
Pierre LE LAMER	Chef de division	205	15 000 €
Gisèle LAZENNEC	Secrétaire/gestionnaire	205	4 000 €
Catherine RAOUL	Secrétaire/gestionnaire	205	15 000 €
Division des phares et balises de Bretagne Sud			
Bruno PANNETIER	Chef de division	205	15 000 €
Hoëla SABOUREAU	Adjointe au chef DPB BS – Cheffe antenne de Concarneau	205	15 000 €
Sylvie LE MOING	Secrétaire/gestionnaire	205	15 000 €
Division des phares et balises des Pays de la Loire			
David HILLAIRE	Chef de division	205	15 000 €
Stéphane GUEDON	Adjoint au chef de division – Chef antenne des Sables d’Olonne	205	15 000 €
Vanessa SOULARD	Adjointe Chef antenne des Sables d’Olonne	205	15 000 €
Julie LAPINA	Secrétaire/gestionnaire	205	15 000 €
SGMEM			
Yves TERTRIN	Chef de service	205	4 000 €
Noria PENHOAT	Secrétaire	205	4 000 €
Katia RUBIANO	Secrétaire	205	4 000 €
CROSS			
CROSS Etel			
Alexis MOREL	Directeur	205	15 000 €
David POUDEVIGNE	Directeur adjoint	205	15 000 €
Jeanne LORGEUX	Cheffe du service technique	205	15 000 €
Aliette LE DORZE	Secrétaire/gestionnaire	205	15 000 €
		723	
CROSS Corsen			
Serge CHIAROVANO jusqu’au 20/08/2026	Directeur	205	15 000 €
Constance FABRE-PETON à compter du 01/09/2026	Directrice	205	15 000 €
Gaëlig BATAIL	Directeur adjoint	205	15 000 €
Guillaume FANTON	Chef du service administratif	205	15 000 €
Emilie BLONDEAU	Secrétaire/gestionnaire	205	15 000 €
		723	

Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest
Cité administrative de Nantes
12 boulevard Vincent Gâche – 44200 NANTES

9/11ac

Samuel BIGOT	Chef du service technique	205	15 000 €
SQSN			
Damien LAVIGNE	Chef de service	205	4 000 €
Sylvie BELLOUR	Secrétaire/gestionnaire	205	4 000 €
CSN de Saint-Malo			
Philippe LE NY	Chef de centre	205	4 000 €
Sylvie VAULEON	Secrétaire/gestionnaire	205	4 000 €
CSN de Brest			
Sébastien LE VEY	Chef de centre	205	4 000 €
Patricia APPRIOU	Secrétaire/gestionnaire	205	4 000 €
CSN de Concarneau			
Arnaud CONAN	Chef de centre	205	4 000 €
Sandrine PAUTREL	Secrétaire/gestionnaire	205	4 000 €
CSN de Lorient			
Eric BIHAVAN	Chef de centre	205	4 000 €
Virginie BEN AZRA	Secrétaire/gestionnaire	205	4 000 €
CSN de Saint-Nazaire			
Jean-Marc CEVAER	Chef de centre	205	4 000 €
Julie LEBIHAIN	Secrétaire/gestionnaire	205	4 000 €
SSGM			
Emmanuelle BOST	Cheffe de service	205	4 000 €
Dominique LANDRIN	Cheffe de service	205	4 000 €
Jennifer ALMAS	Infirmière régionale	205	4 000 €

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté abroge l'arrêté de la directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest n° 23/2026/DIRM-NAMO/RUO du 1^{er} juillet 2026, portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire et de pouvoir adjudicateur.

ARTICLE 5 :

La Directrice interrégionale de la mer Nord Atlantique – Manche-Ouest et les agents bénéficiaires de la délégation de signature sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à la direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire et publié aux recueils des actes administratifs des préfectures des régions Pays de la Loire et Bretagne.

Fait à Nantes, le 15 juillet 2026

La directrice interrégionale de la mer
Nord Atlantique-Manche Ouest

Ampliations :

- Préfecture de la région Bretagne (secrétariat régional pour les affaires régionales, pôle modernisation et moyens) pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de Bretagne
- Direction interrégionale de la mer Nord Atlantique-Manche Ouest (directrice ; directeurs-adjoints ; tous chefs de service, centre, mission, division, bureau et unité et agents bénéficiaires de la subdélégation de signature, pour notification ; original: chrono/SEC-DIRM NAMO)
- Direction régionale des finances publiques des Pays de la Loire
- Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire, secrétariat général
- Préfecture de la région Pays de la Loire (secrétariat général pour les affaires régionales, (pôle modernisation et moyens, bureau des affaires administratives) pour publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Pays de la Loire.

DRAAF

R53-2026-07-15-00032

Décision portant subdélégation de signature de
Monsieur Benjamin Beaussant, directeur régional
de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
de Bretagne, en matière administrative



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

DECISION

portant subdélégation de signature de Monsieur Benjamin Beaussant, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne, en matière administrative,

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 34 ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;

Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Mme Emmanuelle DUBÉE préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du 4 juillet 2024 nommant M. Benjamin BEAUSSANT, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du 21 mai 2024 portant nomination de Mme LE CRENN en qualité de directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Bretagne ;

Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du 24 octobre 2022 nommant M. Benjamin BALIQUE, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2/2026/DRAAF/DSG du 15 juillet 2026 portant délégation de signature à Benjamin BEAUSSANT, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne ;

DÉCIDE

Article 1^{er} : M. Benjamin BEAUSSANT, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne, subdélègue à Mme Florence LE CRENN, directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne et M. Benjamin BALIQUE, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne, les délégations de signature qu'il a reçues de Mme Emmanuelle DUBÉE par l'arrêté préfectoral n°2/2026/DRAAF/DSG du 15 juillet 2026;

Article 2 : La délégation de signature prévue aux articles 1 et 2 de l'arrêté préfectoral n°2/2026/DRAAF/DSG du 15 juillet 2026 précitée est également subdéléguée par M. Benjamin BEAUSSANT aux agents dont les noms suivent, dans la limite de leurs missions.

Service régional de l'alimentation (SRAL) :

- Mme Djérène MASO, cheffe du SRAL ;
- Mme Sarah GULLY, adjointe à la cheffe du SRAL ;
- Mme Emma BOURSAULT, cheffe du pôle végétal ;
- Mme Claudine KEROMNES, responsable de l'antenne du pôle végétal, située à GOUESNOU.

Service régional de l'économie et des filières agricoles et agroalimentaires (SREFAA) :

- Mme Marion CHAMINADE, cheffe du SREFAA
- M. Laurent BACCELLA, adjoint à la cheffe de service du SREFAA.
- Mme Cindy LAILLER, pour ses missions relatives au contrôle des structures.

Service régional de la formation et du développement (SRFD) :

- M. Fabrice HENRY, chef du SRFD ;
- Mme Charlotte BACZYNSKI, adjointe au chef du SRFD ;
- M. Vincent MORANTIN, chef de la Mirex Nord-Ouest ;
- Mme Claire LE ROY, adjointe au chef de la Mirex Nord-Ouest ;

Service régional de l'agri-environnement, de la forêt et du bois (SRAFOB) :

- Mme Laëtitia BOMPERIN, cheffe du SRAFOB ;
- Mme Camille BECHAUX, adjointe à la cheffe du SRAFOB ;

Service régional de l'information statistique et économique (SRISE) :

- Mme Claire CHEVIN, cheffe du SRISE ;
- M. Luc GOUTARD, adjoint à la cheffe du SRISE.

Secrétariat général :

- M. Éric ESPAIGNET, secrétaire général adjoint de la DRAAF de Bretagne ;
- Mme Marion TOULOUSE, déléguée régionale à la formation continue ;

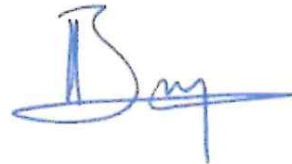
Article 3 : La décision de la DRAAF portant subdélégation de signature en matière administrative du 1^{er} juillet 2026 est abrogée.

Article 4 : La présente décision est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Article 5 : Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne et les chefs de service de la DRAAF sont chargés de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne et affichée à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne.

Fait à Rennes,

Signé électroniquement le 15/07/2026,
par Benjamin BEAUSSANT,
Directeur régional DRAAF Bretagne



DRAAF

R53-2026-07-15-00033

Décision portant subdélégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

DÉCISION

portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne

- Vu la loi organique n°2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiées, notamment son article 34 ;
- Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général sur la comptabilité publique ;
- Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 modifié relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;
- Vu le décret n°2008-158 du 22 février 2008 relatif à la suppléance des préfets de région et à la délégation de signature des préfets et des hauts-commissaires de la République en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ;
- Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Mme Emmanuelle DUBÉE préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;
- Vu l'arrêté du 30 décembre 2008 du ministre de l'agriculture et de la pêche portant règlement de comptabilité du ministère de l'agriculture et de la pêche pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;
- Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du 4 juillet 2024 nommant M. Benjamin BEAUSSANT, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne ;
- Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du 21 mai 2024 portant nomination de Mme LE CRENN en qualité de directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour la région Bretagne ;
- Vu l'arrêté du ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire du 24 octobre 2022 nommant M. Benjamin BALIQUE, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne ;
- Vu l'arrêté préfectoral n°2026/DRAAF/DSF-marché du 15 juillet 2026 portant délégation de signature financière à Benjamin BEAUSSANT, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Bretagne ;

DÉCIDE

Article 1 : M. Benjamin BEAUSSANT, directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne subdélègue à Mme Florence LE CRENN, directrice régionale adjointe de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne et à M. Benjamin BALIQUE, directeur régional adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne, les délégations de signature qu'il a reçues de Mme Emmanuelle DUBÉE par l'arrêté préfectoral n°2026/DRAAF/DSF-marché du 15 juillet 2026.

Article 2 : Subdélégation de signature est également accordée par M. Benjamin BEAUSSANT à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes concernant l'ordonnancement des recettes et des dépenses imputées sur le budget du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, sur le budget des services du Premier ministre, et sur le budget du ministère chargé du budget, aux agents de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne dont les noms suivent :

Service régional de l'alimentation (SRAL) :

- Mme Djérène MASO, cheffe du SRAL ;
- Mme Sarah GULLY, adjointe à la cheffe du SRAL ;
- Mme Emma BOURSAULT, cheffe du pôle végétal ;
- Mme Claudine KEROMNES, responsable de l'antenne du pôle végétal, située à GOUESNOU ;

Service régional d'économie et des filières agricoles et agroalimentaires (SREFAA) :

- Mme Marion CHAMINADE, cheffe du SREFAA ;
- M. Laurent BACCELLA, adjoint à la cheffe de service du SREFAA ;
- Mme Cindy LAILLER, pour ses missions relatives au contrôle des structures.

Service régional de la formation et du développement (SRFD) :

- M. Fabrice HENRY, chef du SRFD ;
- Mme Charlotte BACZYNSKI, adjointe au chef du SRFD ;
- M. Vincent MORANTIN, chef de la Mirex Nord-Ouest ;
- M. Claire LE ROY, adjointe au chef de la Mirex Nord-Ouest ;

Service régional de l'agri-environnement, de la forêt et du bois (SRAFOB) :

- Mme Laëtitia BOMPÉRIN, cheffe de service ;
- Mme Camille BECHAUX, adjointe à la cheffe du SRAFOB ;

Service régional de l'information statistique et économique (SRISE) :

- Mme Claire CHEVIN, cheffe de service ;
- M. Luc GOUTARD, adjoint à la cheffe de service.

Secrétariat général :

- M. Éric ESPAIGNET, secrétaire général adjoint ;

- Mme Marion TOULOUSE, déléguée régionale à la formation continue ;
- Mme Sylvie COLLIN, responsable comptable ;
- Mme Céline ARMAND, chargée de mission comptable ;

Article 3 : Subdélégation de signature est accordée par M. Benjamin BEAUSSANT à l'effet de signer, dans la limite de ses attributions et compétences, les actes concernant la mise en paiement des dépenses du titre II sur le budget du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire aux agents suivants :

- M. Éric ESPAGNET, secrétaire général adjoint ;
- Mme Marion TOULOUSE, déléguée régionale à la formation continue.

Article 4 : Subdélégation de signature est accordée par M. Benjamin BEAUSSANT à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, les actes concernant l'ordonnancement des dépenses imputées sur le budget du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire : BOP n°143 "Enseignement technique agricole", à Mme Sophie LECHEVESTRIER, cheffe du pôle suivi des établissements publics et du budget au SRFD.

Article 5 : Pour l'utilisation de l'application Chorus, les agents suivants sont autorisés dans la limite de leurs attributions, à procéder aux mouvements de crédits dans chorus :

- Benjamin BALIQUE ;
- Eric ESPAGNET ;
- Sophie LECHEVESTRIER ;
- Sylvie COLLIN ;
- Céline ARMAND.

Article 6 : Délégation de signature est donnée aux agents suivants aux fins de signer tous actes, documents ou décisions se traduisant par l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État concernant les frais de déplacement (mission et formation) engagé au bénéfice des personnels gérés, en la matière, par la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne :

- BALIQUE Benjamin
- ESPAGNET Éric
- MOUSSET Patrick
- TOULOUSE Marion
- COLLIN Sylvie
- GAULT Célia
- MAUCORPS Graziella
- HAUDEBOURG Nathalie
- HENRY Fabrice
- BACZYNSKI Charlotte
- CHAMINADE Marion
- BACCELLA Laurent
- LAILLER Cindy
- PHE Christian
- MASO Djérène
- GULLY Sarah
- BOMPERIN Laëtitia
- BECHAUX Camille

- CHEVIN Claire
- GOUTARD Luc
- MOBIHAN Stéphanie
- LETELLIER Bénédicte
- TIRADO Catherine

Article 7 : Délégation de signature est donnée aux agents suivants de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt pour valider numériquement, dans l'outil chorus formulaire, les actes pris pour le compte de la DRAAF Bretagne, dans la limite de leurs attributions :

- BALIQUE Benjamin ;
- ESPAGNET Éric ;
- HENRY Fabrice ;
- MORANTIN Vincent ;
- LE ROY Claire ;
- LECHEVESTRIER Sophie ;
- COLLIN Sylvie ;
- ARMAND Céline.

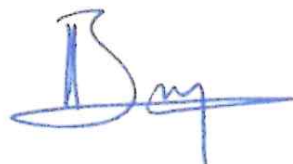
Article 8 : La décision du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne portant subdélégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire du 1^{ER} juillet 2026 est abrogée.

Article 9 : La présente décision est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Bretagne.

Article 10 : Le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée au directeur régional des finances publiques, publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Bretagne et affichée à la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bretagne.

Fait à Rennes,

Signé électroniquement le 15/07/2026,
par Benjamin BEAUSSANT,
Directeur régional DRAAF Bretagne



DREAL

R53-2026-07-15-00034

DREAL Bretagne - Arrêté portant subdélégation
de signature



ARRÊTÉ

portant subdélégation de signature

**LE DIRECTEUR RÉGIONAL
DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE BRETAGNE**

—

Vu le code de l'environnement ;
Vu le code des transports ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;
Vu la loi n° 82-213 modifiée du 2 mars 1982 relative à la liberté des communes, des départements et des régions ;
Vu la loi modifiée n°83-634 du 13 juillet 1983 relative aux droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;
Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
Vu le décret n° 2004-1085 du 14 octobre 2004 modifié relatif à la délégation de gestion dans les services de l'État ;
Vu le décret n° 2009-235 du 27 février 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu le décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
Vu le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Mme Emmanuelle DUBEE préfète de la région Bretagne, préfète de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;
Vu l'arrêté ministériel du 20 septembre 2021 nommant M. Eric FISSE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Bretagne, à compter du 1^{er} novembre 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2/2026/DREAL/DSG du 15 juillet 2026 portant délégation de signature à M. Eric FISSE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne ;

Vu l'arrêté préfectoral 2026/DREAL/DSF-marchés du 15 juillet 2026 portant délégation de signature financière et du pouvoir adjudicateur à Mr Eric FISSE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne ;

ARRÊTE

SECTION I - Compétence administrative générale

Article 1^{er}

Il est donné délégation de signature à l'effet de signer tous actes, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant de la compétence de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne, à l'exception des actes énumérés à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral n° 2/2026/DREAL/DSG du 15 juillet 2026 portant délégation de signature à M. Eric FISSE, directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne dont les noms suivent :

Pour les directeurs adjoints

Il est donné subdélégation de signature, pour tous les domaines qui sont délégués à Mr Eric FISSE à :

- Mr Yves SALAÜN, directeur adjoint de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne,
- Mme Aurélie MESTRES, directrice adjointe de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne.

Pour les chefs de service, leurs adjoints et les chefs de division

Il est donné délégation de signature, pour les attributions de leur service, aux agents dont les noms suivent :

- Mme Alane LE DÉ, cheffe du service de l'administration générale interne et régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alane LE DÉ, à Mme Fabienne MARQUER, cheffe de service adjointe et, dans la limite de leurs attributions à :
 - . Mme Noëlle BENAÏTIER, adjointe et cheffe par intérim de la division ressources humaines et cheffe de l'unité pilotage des ressources humaines ou, pour les attestations individuelles, formulaires de gestion RH, les états de service et convocations pour les concours ou examens, à Mme Gaëlle NIGNOL, cheffe de l'unité ressources humaines de proximité et Madame Nadine RAKOTOARISOA, cheffe de l'unité formation et concours,
 - . Mme Murielle-Anne LEFORT, cheffe de la division finances du service de l'administration générale interne et régionale, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Murielle-Anne LEFORT à Mme Chrystèle CELLIER, adjointe à la cheffe de la division finances et cheffe de l'unité programmation et gestion budgétaire,

- . Mr Philippe ROPARS, chef de la division informatique et logistique du service de l'administration générale interne et régionale,
- Mme Isabelle GRYTTEN, cheffe du service patrimoine naturel, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Isabelle GRYTTEN, à Mme Alice NOULIN, adjointe à la cheffe de service du patrimoine naturel, et en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alice NOULIN, à M. Romain CAZZATO, adjoint à la cheffe de la division biodiversité, géologie et paysage, à M. Guillaume PEREIRA MARQUES, chef de la division eau (à compter du 1^{er} août 2026),
- Mr Alexandre DUPONT, chef du service climat, énergie, aménagement, logement; en cas d'absence ou d'empêchement du chef de service, à Mr Philippe BAUDRY, adjoint au chef de service, à M. Pascal LEVEAU, chef de la division aménagement, urbanisme et logement,
- Mme Florence TOURNAY, cheffe du service prévention des pollutions et des risques, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Florence TOURNAY, à Mme Sylvie VINCENT, adjointe à la cheffe de service et cheffe de la division risques chroniques et sous-sol, à M. Nicolas BOUVIER, chef de la division risques naturels et hydrauliques, à Mme Valérie DROUARD, cheffe de la division risques technologiques, à Mme Anne MORANTIN, cheffe de la division prévision des crues et hydrométrie,
- Mme Sophie JUIN, cheffe du service infrastructures, sécurité transports; en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Sophie JUIN, à Mme Sarah HARRAULT, adjointe à la cheffe de service infrastructures, sécurité transports, à Mr Vincent GASSINE, chef de la division des transports routiers et sécurité des véhicules,
- Mr Thomas ZAMANSKY, chef du service connaissance, prospective et évaluation, en cas d'absence ou d'empêchement de Mr Thomas ZAMANSKY, à Monsieur Thomas FAGART, adjoint au chef de service et chef de la division connaissance et prospective, à Mr Fabrice PHUNG, chargé du pilotage du système d'information, à Mme Hélène HANSE, cheffe de la division évaluation environnementale.

Pour les chef(fe)s de mission

Il est donné délégation de signature, dans le cadre de leurs attributions, aux agents dont les noms suivent :

Mr Pierre Alexandre POIVRE, chef de la mission stratégie régionale et communication,
 Mme Elise POIREAU, cheffe de la mission zone côtière et milieux marins,
 Mme Lucie TRULLA, cheffe de la mission énergies marines renouvelables,
 Mr Luc NOSLIER, chef de la mission zone de défense et de sécurité.

En particulier, pour certaines missions relevant du service infrastructures, sécurité, transport

- Pour les missions relevant de l'unité Homologation et sécurité des véhicules

Il est donné délégation de signature, dans le cadre de leurs attributions relatives aux « véhicules » de compétence régionale, aux agents dont les noms suivent :

Mme Anne ROBIN, cheffe de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,
 Mr Rémi DELATTRE, responsable de l'antenne bidépartementale d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,
 Mr Jean-Michel CAZORLA, responsable de l'antenne du Finistère de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,
 Mr David NOURY, responsable de l'antenne du Morbihan de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,
 Mr Grégory HOUEE, adjoint au responsable de l'antenne bidépartementale d'Ille-et-Vilaine et des Côtes-d'Armor de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,
 Mr Damien ROLLAND, référent « véhicules » au sein de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,

Mr Sébastien PRUNIER, référent « véhicules » au sein de l'unité Homologation et sécurité des véhicules,
Mr Yves ALIS, opérateur « véhicules » au sein de l'unité Homologation et sécurité des véhicules, pour la délivrance des cartes blanches et des attestations d'aménagement des véhicules de transports en commun de personnes,
Mme Anne VAUTIER-LARREY, cheffe de l'unité départementale des Côtes-d'Armor,
Mr Eric GAUCHER, chef de l'unité départementale du Finistère,
Mr Yannig GAVEL, chef de l'unité départementale du Morbihan.

- Pour les missions relevant des unités contrôle des transports terrestres et régulation des transports

Il est donné délégation de signature à Mr Eric PETRAS, chef de l'unité contrôle des transports terrestres et à Mr Sylvain LE MEITOUR, chef de l'unité régulation des transports.

- Pour les missions relevant de l'unité infrastructures et maîtrise d'ouvrage

Il est donné délégation de signature, dans le cadre de ses attributions relatives aux activités relatives aux infrastructures et à la maîtrise d'ouvrage sur le réseau routier national, à Mr Patrick GOMI, chef de l'unité infrastructures et maîtrise d'ouvrage.

SECTION II - Compétences de RBOP, RUO et d'ordonnateur secondaire délégué

Article 2

Une subdélégation de signature est donnée à Monsieur Yves SALAÜN, directeur adjoint de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne et à Madame Aurélie MESTRES, directrice adjointe de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne pour l'exercice de la compétence de responsable des budgets opérationnels de programme (BOP) régionaux et de la compétence d'ordonnateur secondaire délégué tant pour les dépenses que pour les recettes des unités opérationnelles rattachées à la DREAL.

Article 3

Une subdélégation de signature est également donnée aux agents listés ci-dessous, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces de liquidation des recettes et dépenses de toute nature.

S'agissant en particulier des subventions, et pour les arrêtés et les conventions attributifs, cette subdélégation est limitée aux subventions pour lesquelles le montant de la participation de l'État est inférieur à 100 000 € pour les subventions d'investissement, et à 30 000 € pour les subventions de fonctionnement. Toutefois, la délégation n'est pas limitée pour les actes attributifs de subvention qui font l'objet d'un avis émis par un comité d'aides présidé par le Préfet de région ou son représentant.

Mme Alane LE DÉ, cheffe de service de l'administration générale interne et régionale, et, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alane LE DÉ, à Mme Fabienne MARQUER, cheffe de service adjointe, à Mme Murielle-Anne LEFORT, cheffe de la division finances du service de l'administration générale interne et régionale,
Mr Thomas ZAMANSKY, chef du service Connaissance, prospective et évaluation,
Mme Sophie JUIN, cheffe du service infrastructures, sécurité transports,
Mr Alexandre DUPONT, chef du service climat, énergie, aménagement, logement,
Mme Isabelle GRYTTEN, cheffe du service Patrimoine naturel,

Mme Florence TOURNAY, cheffe du service Prévention des pollutions et des risques,
Mme Elise POIREAU, cheffe de la mission Zone côtière et milieux marins,
Mme Lucie TRULLA, cheffe de la mission énergies marines renouvelables,
Mr Luc NOSLIER, chef de la mission Zone de défense et sécurité,
Mr Pierre Alexandre POIVRE, chef de la mission stratégie régionale et communication,
Mme Anne VAUTIER-LARREY, cheffe de l'unité départementale des Côtes-d'Armor,
Mr Eric GAUCHER, chef de l'unité départementale du Finistère,
Mr Thierry HERBAUX, chef de l'unité départementale d'Ille-et-Vilaine,
Mr Yannig GAVEL, chef de l'unité départementale du Morbihan,
Mme Sarah HARRAULT, adjointe au chef de service et cheffe de la division mobilités durables,
Mme Alice NOULIN, adjointe à la cheffe de service du patrimoine naturel et cheffe de la division biodiversité, géologie et paysages,
Mr Vincent GASSINE, chef de la division des transports routiers et sécurité des véhicules,
Mme Chrystèle CELLIER, adjointe à la cheffe de la division finances et cheffe de l'unité programmation et gestion budgétaire du service de l'administration générale interne et régionale,
Mr Philip SHENTON, chef de l'unité comptabilité de la division finances du service de l'administration générale interne et régionale,
Mr Joachim DREANO, chef du pôle maintenance des bâtiments et courrier du service de l'administration générale interne et régionale.

Article 4

Pour l'utilisation de l'application Chorus, les agents suivants sont autorisés, dans la limite de leurs attributions, à procéder aux mouvements de crédits dans l'outil Chorus :

Mme Chrystèle CELLIER, cheffe de l'unité programmation et gestion budgétaire (AGIR/DF),
Mme Sandrine LAMBERT, chargée de mission budget (AGIR/DF/UGPB),
Mme Ana CHOUKAKIDZE, chargée de mission budget (AGIR/DF/UGPB),
Mme Naïma ATIGUI LACHGUER, chargée de mission budget (AGIR/DF/UGPB).

Article 5

Subdélégation de signature est donnée, à l'effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences de la Mission d'inspection générale territoriale de RENNES :

- les propositions d'engagements hors Chorus Formulaire et les pièces justificatives qui les accompagnent,
- les propositions d'émissions de factures (recettes non fiscales) et les pièces justificatives qui les accompagnent,
- les pièces de liquidation des recettes et dépenses de toute nature (incluant les ordres à payer),

à Mr Christian DIEUDONNÉ, secrétaire général de la Mission d'inspection générale territoriale de Rennes et à Mme Anne BEAUDENON de la Mission d'inspection générale territoriale de Rennes.

Article 6

Délégation de signature est donnée aux agents suivants aux fins de signer tous actes, documents ou décisions se traduisant par l'ordonnancement secondaire des dépenses de l'État concernant les frais de déplacement (mission et formation) engagés dans le cadre du fonctionnement de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne :

Mme Nathalie LE CHAUX, Direction,
Mme Laure LHERMENIER, SPN ,
Mme Rachel SOUCHU, SPPR/RT,

Mme Maéla ANGER, SCEAL/AUL,
 Mme Nathalie MEURLAY, IST/TRSV/HSV,
 Mme Sylvie DUPONT, SPPR,
 Mme Corinne SIMONIN, UD22,
 Mme Catherine FROC, AGIR,
 Mme Virginie LE FLOCH, UD56,
 Mme Anne BEAUDENON ,Mission d'inspection générale territoriale de RENNES,
 Mme Anne VAUTIER-LARREY, UD22,
 Mme Virginie FALCONNAT, UD22,
 Mme Morgane FONTAINE, UD35,
 Mme Florence DEBOT, UD56,
 Mme Julie LE BERDER, AGIR,
 Mme Anita BERTHELOT, SCEAL,
 Mme Gratias KONDANI-NTONDELET, UD35,
 Mr Philip SHENTON, AGIR/DF,
 Mme Véronique ANDRE, AGIR/DF/UC,
 Mme Valérie MORLIER, AGIR/DF/UC,
 Mme Peggy BRUN, AGIR/DF/UC,
 Mme Ludivine BRODIER, AGIR/DF/UC,
 Mme Déborah AUPEST, AGIR/DF/UC,
 Mme Ghislaine RIOU, UD29 ,
 Mme Lucie ROGER, UD22,
 Mme Guislaine DEMEE, UD29,
 Mme Delphine MOUILLE, IST,
 Mme Maguy GUERRAULT, IST,
 Mr Thomas ZAMANSKY, COPREV.

La délégation est appliquée conformément au dispositif de validation des actes et aux profils définis pour chaque agent dans l'application CHORUS-DT.

Article 7

Délégation de signature est donnée aux agents suivants de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne pour valider numériquement dans l'outil CHORUS FORMULAIRES, les actes pris pour le compte de la DREAL Bretagne :

Mme Murielle-Anne LEFORT, cheffe de la division finances du service AGIR,
 Mme Chrystèle CELLIER, cheffe de l'unité programmation et gestion budgétaire (AGIR/DF)
 Mr Philip SHENTON, chef de l'unité comptabilité (AGIR/DF)
 Mme Naïma ATIGUI-LACHGUER, chargée de mission budget (AGIR/DF/UGPB)
 Mme Ludivine BRODIER, cheffe du pôle PCAS (AGIR/DF/UC),
 Mme Elina BUSSON, gestionnaire comptable et référente régie de recettes (AGIR/DF/UC)
 Mme Véronique ANDRÉ, gestionnaire comptable (AGIR/DF/UC)
 Mme Peggy BRUN, gestionnaire comptable (AGIR/DF/UC)
 Mme Valérie MORLIER, gestionnaire comptable (AGIR/DF/UC)
 Mme Déborah AUPEST, chargée d'assistance sur outils financiers et référente Chorus (AGIR/DF/UC),
 Mme Ghislaine LABBE, gestionnaire comptable et référente dépenses campus (AGIR/DF/UPGB)
 Mme Sarah HARRAULT, cheffe de la division mobilités durables et adjointe au chef de service (IST/DMD)
 Mme Magali CLERET, responsable de la commande publique (IST/DMD/UAD)

Mme Nelly CHALMEL, responsable gestion financière (IST/DMD/UAD)
7Mme Amandine TUDURI, cheffe d'unité d'Appui aux Divisions (IST/UAD)
Mme Delphine MOUILLE (IST/DMD/UAD)
Mme Anne BEAUDENON de la Mission d'inspection générale territoriale de RENNES.

Article 8

Il est donné délégation de signature pour assurer la fonction de Responsable du Programme Carte Achats de la DREAL Bretagne à Mme Murielle-Anne LEFORT, cheffe de la division finances du service AGIR, et de Responsable de Programme Carte Achats secondaire à Mr Philip SHENTON, chef de l'unité comptabilité (AGIR/DF).

SECTION III - Compétence de pouvoir adjudicateur

Article 9

Il est donné délégation de signature, pour tous les domaines qui sont délégués à Mr Eric FISSE dans le cadre de l'arrêté préfectoral susvisé du 15 juillet 2026 lui portant délégation de signature, à :

- Mr Yves SALAÛN, directeur adjoint de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne,
- Mme Aurélie MESTRES, directrice adjointe de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Yves SALAÛN, directeur adjoint et de Mme Aurélie MESTRES, directrice adjointe, la délégation de signature qui est conférée à Mr Eric FISSE par l'arrêté préfectoral visé ci-dessus sera exercée par Mme Alane LE DÉ, cheffe du service de l'administration générale interne et régionale.

Article 10

S'agissant des marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles dont le montant est égal ou inférieur à 40 000 euros HT, cette délégation est étendue, sous le contrôle du directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne, aux agents placés sous sa responsabilité et dont la liste figure en annexe.

Concernant les marchés de travaux, ce seuil est porté à 100 000 euros HT.

S'agissant des marchés relevant du service Infrastructures Sécurité Transports, une délégation spécifique est accordée conformément aux dispositions fixées dans l'annexe à l'arrêté DREAL portant subdélégation de signature aux agents habilités à représenter le pouvoir adjudicateur précitée.

Article 11

Les attributions de chaque service et mission sont déclinées dans l'arrêté portant organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne.

Article 12

Le présent arrêté est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 13

Les dispositions antérieures portant subdélégation de signature sont abrogées.

Article 14

Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques, affiché au siège de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région de Bretagne.

Fait à Rennes,

Pour la Préfète de la Région Bretagne,
Préfète d'Ille-et-Vilaine et par délégation,
Le directeur régional de l'environnement, de
l'aménagement et du logement de Bretagne

Signé électroniquement par Eric FISSE
Directeur
Le 15 juillet 2026

Annexe consultable auprès du service émetteur »

Les Directions régionales de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités

R53-2026-07-15-00040

2026-07-15 DREETS délégation de signature en
matière de licenciement économique signée



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités
de Bretagne**

**Décision portant délégation de signature du directeur régional de l'économie,
de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne,
dans le domaine des procédures de licenciements économiques**

VU le code du travail, et notamment ses articles L 1233-53 à L 1233-58, L 1237-19 à L 1237-19-14 et suivants ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU les articles R 1233-3-4 et R 1237-6 du code du travail en vertu desquels l'autorité administrative mentionnée notamment aux articles L 1233-56 à L 1233-57-8 ainsi qu'aux articles L 1237-19 et suivants est le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ;

VU l'arrêté du ministre du travail et des solidarités, du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique et de la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées du 22 juin 2026 portant nomination de M Ludovic MAGNIER, à l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, à compter du 1^{er} juillet 2026 ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 mars 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2026-07-15 DREETS/DSG en date du 15 juillet 2026 portant délégation de signature à M. Ludovic MAGNIER, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, au titre des attributions et des compétences générales de la DREETS Bretagne ;

VU l'arrêté du ministre du travail, de la santé, des solidarités et des familles et du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique en date du 23 septembre 2025, portant nomination par intérim de M Gwenaél GUILLERM en qualité de directeur régional adjoint de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, chargé des fonctions de responsable du pôle « entreprises, emploi et compétences » à compter du 1^{er} octobre 2025 ;

VU l'arrêté du ministre du travail et des solidarités, du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique et de la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées en date du 05 mars 2026, portant nomination de M Erwan BOISARD en qualité de directeur régional adjoint à la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, chargée des fonctions de responsable du pôle « politique du travail » à compter du 1^{er} avril 2026 ;

DÉCIDE

ARTICLE 1 : délégation de signature est donnée, à M Gwenaël GUILLERM, directeur régional adjoint par intérim de la DREETS de Bretagne, chargée des fonctions de responsable du pôle "économie, entreprises, emploi", et à M Erwan BOISARD, directeur régional adjoint de la DREETS de Bretagne, chargée des fonctions de responsable du pôle "politique du travail",

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, les actes, avis, observations, propositions, injonctions, préparatoires aux décisions de validation ou d'homologation des plans de sauvegarde de l'emploi, ainsi que les décisions de validation et d'homologation des plans de sauvegarde de l'emploi, et tout autre acte relatif à la procédure de licenciement économique ;

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, les actes préparatoires aux décisions ainsi que les décisions de validation des accords de rupture conventionnelle collective ;

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, les mémoires en défense et autres actes à produire devant le tribunal administratif.

ARTICLE 2 : en cas d'empêchement ou d'absences, délégation de signature est donnée à Mme Alice LE BRECH, adjointe du responsable du pôle « économie, entreprises, emploi »,

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, les actes, avis, observations, propositions, injonctions, préparatoires aux décisions de validation ou d'homologation des plans de sauvegarde de l'emploi, ainsi que les décisions de validation et d'homologation des plans de sauvegarde de l'emploi, et tout autre acte relatif à la procédure de licenciement économique ;

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, les actes préparatoires aux décisions ainsi que les décisions de validation des accords de rupture conventionnelle collective ;

à l'effet de signer, au nom du directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, les mémoires en défense et autres actes à produire devant le tribunal administratif.

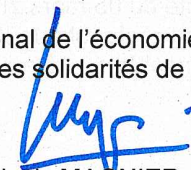
ARTICLE 3 : la précédente décision du directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne en date du 02 juillet 2026 portant délégation de signature est abrogée.

ARTICLE 4 : la présente décision prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la région Bretagne.

ARTICLE 5 : le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne et les délégataires désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Bretagne.

Fait à Cesson-Sévigné, le 15 juillet 2026

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités de Bretagne,


Ludovic MAGNIER

Les Directions régionales de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités

R53-2026-07-15-00039

2026-07-15 DREETS subdélégation valideurs
CHORUS DT signée



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités
de Bretagne**

**DÉCISION
portant subdélégation de signature
dans le cadre de l'utilisation de l'application CHORUS DT**

**Le directeur régional
de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne**

VU le code du commerce ;

VU le code du tourisme ;

VU le code de la consommation ;

VU le code du travail ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

VU la loi organique 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général de la comptabilité publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

3 bis avenue de belle fontaine – CS 71714
35517 CESSON-SÉVIGNÉ Cedex
Tél : 02 99 12 22 22

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

VU le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Mme Emmanuelle DUBEE préfète de la région Bretagne, de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 mars 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

VU l'arrêté du ministre du travail et des solidarités, du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique et de la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées du 22 juin 2026 portant nomination de M Ludovic MAGNIER, à l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, à compter du 1^{er} juillet 2026 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2026-07-15 DREETS/DSG en date du 15 juillet 2026 portant délégation de signature à M. Ludovic MAGNIER, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, au titre des attributions et des compétences générales de la DREETS Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2026-07-15 DREETS/DSF-Marchés en date du 15 juillet 2026 portant délégation de signature financière à M. Ludovic MAGNIER, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses en qualité de responsable délégué de budget opérationnel de programme, responsable d'unité opérationnelle et responsable de service prescripteur ;

VU la circulaire du ministre de l'économie et des finances du 4 décembre 2013 relative à la désignation du préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité ;

DECIDE

ARTICLE 1er : subdélégation de signature est donnée aux agents ci-après désignés :

- Mme Aubry Maryline, directrice adjointe du travail,
- M. Boisard Erwan, directeur régional adjoint du travail,
- M. Capy Olivier, directeur adjoint du travail,
- M. Caroff Guillaume, directeur départemental CCRF,
- Mme Chotard Virginie, directrice adjointe du travail,
- M. Cormier Thierry, CRP contractuel de catégorie A,
- Mme Danjou Karine, attachée principale d'administration,
- Mme Delourme Sandra, inspectrice du travail,
- Mme Etienne-Jacquet Christylla, cheffe de service de la MRIICE
- M Evanno Clément, chef du service FSE
- Mme Fanic Nathalie, directrice adjointe du travail,
- M. Gardarin Alain, attaché d'administration de l'Etat,
- M Guillem Gwenaél, directeur régional adjoint par intérim,
- Mme Imad Marie-Hélène, attachée d'administration de l'Etat,
- M. Javierre Nicolas, ingénieur divisionnaire Industrie et Mines,
- Mme Launay Lucie, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale
- Mme Laure Stéphane, attachée principale d'administration de l'Etat,
- Mme Le Brech Alice, attachée principale d'administration de l'Etat,
- M Le Corvec Luc, directeur adjoint du travail,

- Mme Le Garjean Laure, inspectrice CCRF,
- M. Le Rest Jean-Marc, directeur départemental CCRF,
- M. Molet Sébastien, ingénieur divisionnaire Industrie et Mines,
- M. Saugnac Cyril, attaché principal d'administration de l'Etat
- M. Sevaer Vincent, directeur régional adjoint,
- Mme Thomas Véronique, directrice adjointe du travail,
- M. Toméi Pascal, ingénieur divisionnaire Industrie et Mines,
- Mme Triguel Catherine, directrice départementale CCRF,

à l'effet de signer de façon électronique dans le progiciel intégré CHORUS DT toutes demandes d'ordre de mission et état de frais au statut valideur hiérarchique 1, dans la limite de leurs attributions respectives.

ARTICLE 2 : subdélégation de signature est donnée aux agents ci-après désignés :

- Mme Fanic Nathalie, directrice adjointe du travail,
- Mme Bahon Murielle, secrétaire d'administration de classe supérieure,
- M. Tiron Vincent, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- M. Bédouin Gaël, attaché d'administration de l'Etat,
- Mme Bourdet Marie-Claude, adjointe administrative principale de 1^{ère} classe

à l'effet de valider de façon électronique dans le progiciel intégré CHORUS DT toutes demandes d'ordre de mission en qualité de service gestionnaire et toutes demandes d'état de frais en qualité de service gestionnaire valideur, dans le périmètre des attributions de la DREETS Bretagne.

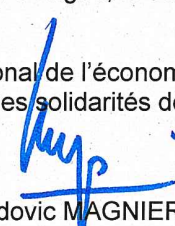
ARTICLE 3 : la précédente décision du directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne en date du 02 juillet 2026 portant délégation de signature est abrogée.

ARTICLE 4 : la présente décision est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la région Bretagne.

ARTICLE 5 : le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne et les subdélégataires désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Bretagne.

Fait à Cesson-Sévigné, le 15 juillet 2026

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités de Bretagne,


Ludovic MAGNIER

Les Directions régionales de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités

R53-2026-07-15-00038

2026-07-15 DREETS subdélégation valideurs
CHORUS signée



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités
de Bretagne**

DÉCISION
portant subdélégation de signature
dans le cadre de l'utilisation de l'application CHORUS et CHORUS FORMULAIRES

**Le directeur régional
de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne**

VU le code du commerce ;

VU le code du tourisme ;

VU le code de la consommation ;

VU le code du travail ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;

VU la loi organique 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République, notamment ses articles 4 et 6 ;

VU le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié portant règlement général de la comptabilité publique ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;

VU le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;

3 bis avenue de belle fontaine – CS 71714
35517 CESSON-SÉVIGNÉ Cedex
Tél : 02 99 12 22 22

VU le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Mme Emmanuelle DUBEE préfète de la région Bretagne, de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté du ministre du travail et des solidarités, du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique et de la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées du 22 juin 2026 portant nomination de M Ludovic MAGNIER, à l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, à compter du 1^{er} juillet 2026 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2026-07-15 DREETS/DSG en date du 15 juillet 2026 portant délégation de signature à M. Ludovic MAGNIER, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, au titre des attributions et des compétences générales de la DREETS Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2026-07-15 DREETS/DSF-Marchés en date du 15 juillet 2026 portant délégation de signature financière à M. Ludovic MAGNIER, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses en qualité de responsable délégué de budget opérationnel de programme, responsable d'unité opérationnelle et responsable de service prescripteur ;

VU la circulaire du ministre de l'économie et des finances du 4 décembre 2013 relative à la désignation du préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité ;

DÉCIDE

ARTICLE 1er : subdélégation de signature est donnée, dans le cadre de l'utilisation de l'application CHORUS et CHORUS FORMULAIRES, à :

- Mme Nathalie FANIC, directrice adjointe du travail,
- Mme Murielle BAHON, secrétaire d'administration de classe supérieure,
- M. Vincent TIRON, adjoint administratif principal de 2^{ème} classe,
- M. Gaël BÉDOUIN, attaché d'administration de l'État,
- Mme Marie-Claude BOURDET, adjointe administrative principale de 1^{ère} classe

Cette subdélégation s'applique dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux susvisés à la validation dans l'application CHORUS et CHORUS FORMULAIRES des actes liés aux opérations d'ordonnancement secondaire délégué et aux actes de gestion pris en qualité de service prescripteur pour les crédits portés par les programmes visés ci-dessous :

- 102 - « Accès et retour à l'emploi » ;
- 103 - « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » ;
- 104 - « Intégration et accès à la nationalité française » - Actions 12 et 15 ;
- 111 - « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » ;
- 124 - Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales ;
- 134 - « Développement des entreprises et régulations » ;
- 147 - « Politique de la ville » ;
- 155 - « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » ;
- 157 - « Handicap et dépendance » ;
- 177 - « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » ;
- 216 - « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » ;
- 303 - « Immigration et asile » ;
- 304 - « Inclusion sociale et protection des personnes » ;
- 305 - « Stratégie économique et fiscale » ;
- 348 - « Performance et résilience des bâtiments de l'Etat et de ses opérateurs » ;
- 349 - « Transformation publique » ;
- 354 - « Administration territoriale de l'État » - Action 5 « Fonctionnement courant de l'administration territoriale » et action 6 « Dépenses immobilières de l'administration territoriale » ;
- 362 - « Écologie » ;

3 bis avenue de belle fontaine – CS 71714
35517 CESSON-SÉVIGNÉ Cedex
Tél : 02 99 12 22 22

363 - « Compétitivité » ;
364 - « Cohésion » ;
723 - « Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'Etat »,

ainsi que sur les crédits relevant du programme technique « *Fonds social européen* ».

Cette subdélégation s'applique également dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux susvisés à la validation dans l'application CHORUS et CHORUS FORMULAIRES des actes liés aux opérations d'ordonnancement secondaire des recettes de l'Etat relatives aux amendes administratives et aux recettes non fiscales.

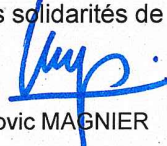
ARTICLE 2 : la précédente décision du directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne en date du 02 juillet 2026 portant délégation de signature est abrogée.

ARTICLE 3 : la présente décision est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la région Bretagne.

ARTICLE 4 : le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne et les subdélégués désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Bretagne.

Fait à Cesson-Sévigné, le 15 juillet 2026

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités de Bretagne,



Ludovic MAGNIER

Les Directions régionales de l'économie, de
l'emploi, du travail et des solidarités

R53-2026-07-15-00037

2026-07-15 subdélégation DREETS Compétences
générales (compétences préfet région) signée



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
De l'économie, de l'emploi,
Du travail et des solidarités
De Bretagne**

DÉCISION

**portant subdélégation de signature (compétences du préfet de région)
Directeur régional de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités de Bretagne,**

- VU** le code du commerce ;
- VU** le code du tourisme ;
- VU** le code de la consommation ;
- VU** le code du travail ;
- VU** le code de l'action sociale et des familles ;
- VU** le code de la commande publique ;
- VU** l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du code de la commande publique ;
- VU** la loi organique 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;
- VU** le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU** le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** le décret 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;
- VU** le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du code de la commande publique ;
- VU** le décret n° 2020-1545 du 9 décembre 2020 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, des directions départementales de l'emploi, du travail et des solidarités et des directions départementales de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations ;
- VU** le décret du 24 juin 2026 portant nomination de Mme Emmanuelle DUBEE préfète de la région Bretagne, de la zone de défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;
- VU** l'arrêté du ministre du travail et des solidarités, du ministre de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique et de la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées du 22 juin 2026 portant nomination de M. Ludovic MAGNIER, à l'emploi de directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, à compter du 1^{er} juillet 2026 ;

3 bis avenue de belle fontaine – CS 71714
35517 CESSON-SÉVIGNÉ Cedex
Tél : 02 99 12 22 22

VU l'arrêté préfectoral du 31 mars 2021 portant organisation de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2026-07-15 DREETS/DSG en date du 15 juillet 2026 portant délégation de signature à M. Ludovic MAGNIER, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, au titre des attributions et des compétences générales de la DREETS Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2026-07-15 DREETS/DSF-Marchés en date du 15 juillet 2026 portant délégation de signature financière à M. Ludovic MAGNIER, directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne, au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes et des dépenses en qualité de responsable délégué de budget opérationnel de programme, responsable d'unité opérationnelle et responsable de service prescripteur ;

VU la circulaire interministérielle du 19 septembre 2005 relative au contrôle de la mise en œuvre de la réglementation concernant la pêche, la capture, la détention, la mise sur le marché, le transport, la transformation et la vente au consommateur final de poissons sous taille ;

VU la circulaire du ministre de l'économie et des finances du 4 décembre 2013 relative à la désignation du préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité ;

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : subdélégation de signature est donnée à M. Luc LE CORVEC, Directeur régional adjoint, chargé des fonctions de Directeur régional délégué de la DREETS.

Cette subdélégation s'applique dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux susvisés :

- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire délégué pour les crédits portés par les programmes visés ci-dessous,
- à l'ensemble des actes liés à la mise en œuvre des compétences générales de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne s'agissant des politiques mises en œuvre sur ces mêmes programmes,
- aux actes de gestion pris en qualité de service prescripteur.

Les programmes mentionnés au précédent alinéa sont les suivants :

- 102 - « Accès et retour à l'emploi » ;
- 103 - « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » ;
- 104 - « Intégration et accès à la nationalité française » - Actions 12 et 15 ;
- 111 - « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » ;
- 124 - Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales ;
- 134 - « Développement des entreprises et régulations » ;
- 147 - « Politique de la ville » ;
- 155 - « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » ;
- 157 - « Handicap et dépendance » ;
- 177 - « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » ;
- 216 - « Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » ;
- 303 - « Immigration et asile » ;
- 304 - « Inclusion sociale et protection des personnes » ;
- 305 - « Stratégie économique et fiscale » ;
- 348 - « Performance et résilience des bâtiments de l'État et de ses opérateurs »
- 349 - « Transformation publique »
- 354 - « Administration territoriale de l'État » – Action 5 « Fonctionnement courant de l'administration territoriale » et action 6 « Dépenses immobilières de l'administration territoriale » ,

ainsi que sur les crédits relevant du programme technique « *Fonds social européen* ».

ARTICLE 2 : en cas d'absence ou d'empêchement de M. LE CORVEC Luc, subdélégation de signature est donnée à Mme Nathalie FANIC, cheffe du service finances et fonctionnement, et Mme Marie-Hélène IMAD, cheffe du service ressources humaines, dans les limites fixées par l'article 1 de la présente décision.

ARTICLE 3 : subdélégation de signature est donnée à M GUILLERM Gwenaël, directeur régional adjoint par intérim, chargé des fonctions de responsable, du pôle « économie, entreprises, emploi ».

Cette subdélégation s'applique dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux susvisés :

- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire délégué pour les crédits portés par les programmes visés ci-dessous,
- à l'ensemble des actes liés à la mise en œuvre des compétences générales de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne s'agissant des politiques mises en œuvre sur ces mêmes programmes,
- aux actes de gestion pris en qualité de service prescripteur.

Les programmes mentionnés au précédent alinéa sont les suivants :

- 102 - « Accès et retour à l'emploi » ;
- 103 - « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » ;
- 104 - « Intégration et accès à la nationalité française » - Actions 12 et 15 ;
- 111 - « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » ;
- 124 - Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales ;
- 134 - « Développement des entreprises et régulations » ;
- 147 - « Politique de la ville » ;
- 155 - « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » ;
- 157 - « Handicap et dépendance » ;
- 177 - « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » ;
- 303 - « Immigration et asile » ;
- 304 - « Inclusion sociale et protection des personnes » ;
- 305 - « Stratégie économique et fiscale » ;
- 354 - « Administration territoriale de l'État » – Action 5 « Fonctionnement courant de l'administration territoriale » et action 6 « Dépenses immobilières de l'administration territoriale » ,

ainsi que sur les crédits relevant du programme technique « *Fonds social européen* ».

ARTICLE 4 : subdélégation de signature est donnée à Mme Alice LE BRECH, en qualité d'adjointe auprès du responsable de pôle « économie, entreprises, emploi », cheffe du service accès et retour à l'emploi et formation professionnelle.

Cette subdélégation s'applique dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux susvisés :

- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire délégué pour les crédits portés par les programmes visés ci-dessous,
- à l'ensemble des actes liés à la mise en œuvre des compétences générales de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne s'agissant des politiques mises en œuvre sur ces mêmes programmes,
- aux actes de gestion pris en qualité de service prescripteur.

Les programmes mentionnés au précédent alinéa sont les suivants :

- 102 - « Accès et retour à l'emploi » ;
- 103 - « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » ;
- 104 - « Intégration et accès à la nationalité française » - Actions 12 et 15 ;
- 111 - « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » ;
- 124 - Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales ;
- 134 - « Développement des entreprises et régulations » ;
- 147 - « Politique de la ville » ;
- 155 - « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » ;
- 157 - « Handicap et dépendance » ;
- 177 - « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » ;
- 303 - « Immigration et asile » ;
- 304 - « Inclusion sociale et protection des personnes » ;
- 305 - « Stratégie économique et fiscale » ;

354 - « Administration territoriale de l'État » – Action 5 « Fonctionnement courant de l'administration territoriale » et action 6 « Dépenses immobilières de l'administration territoriale » ,

ainsi que sur les crédits relevant du programme technique « *Fonds social européen* ».

ARTICLE 5 : subdélégation de signature est donnée à M Sébastien MOLET, chef du service économique de l'Etat en région

Cette subdélégation s'applique dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux susvisés :

- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire délégué pour les crédits portés par les programmes visés ci-dessous,
- à l'ensemble des actes liés à la mise en œuvre des compétences générales de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne s'agissant des politiques mises en œuvre sur ces mêmes programmes,
- aux actes de gestion pris en qualité de service prescripteur.

Les programmes mentionnés au précédent alinéa sont les suivants :

- 102 - « Accès et retour à l'emploi » ;
- 103 - « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » ;
- 134 – « Développement des entreprises et régulations », hormis les actions 16 (régulation concurrentielle des marchés), 17 (protection économique du consommateur) et 18 (sécurité du consommateur),
- 305 - « Stratégie économique et fiscale » ;

ARTICLE 6 : subdélégation de signature est donnée à M. Nicolas JAVIERRE, adjoint au chef du service économique de l'Etat en région.

Cette subdélégation s'applique dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux susvisés :

- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire délégué pour les crédits portés par les programmes visés ci-dessous,
- à l'ensemble des actes liés à la mise en œuvre des compétences générales de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne s'agissant des politiques mises en œuvre sur ces mêmes programmes,
- aux actes de gestion pris en qualité de service prescripteur.

Les programmes mentionnés au précédent alinéa sont les suivants :

- 102 - « Accès et retour à l'emploi » ;
- 103 - « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » ;
- 134 – « Développement des entreprises et régulations », hormis les actions 16 (régulation concurrentielle des marchés), 17 (protection économique du consommateur) et 18 (sécurité du consommateur),
- 305 - « Stratégie économique et fiscale » ;

ARTICLE 7 : subdélégation de signature est donnée à Mme Karine DANJOU, cheffe du service régional de contrôle de la formation professionnelle.

Cette subdélégation s'applique dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux susvisés :

- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire délégué pour les crédits portés par les programmes visés ci-dessous,
- à l'ensemble des actes liés à la mise en œuvre des compétences générales de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne s'agissant des politiques mises en œuvre sur ces mêmes programmes,
- aux actes de gestion pris en qualité de service prescripteur.

Les programmes mentionnés au précédent alinéa sont les suivants :

- 102 - « Accès et retour à l'emploi » ;
- 103 - « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » ;
- 305 - « Stratégie économique et fiscale » ;

ARTICLE 8 : subdélégation de signature est donnée à Mme Maryline AUBRY, cheffe du service mutations économiques.

Cette subdélégation s'applique dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux susvisés :

- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire délégué pour les crédits portés par les programmes visés ci-dessous,
- à l'ensemble des actes liés à la mise en œuvre des compétences générales de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne s'agissant des politiques mises en œuvre sur ces mêmes programmes,
- aux actes de gestion pris en qualité de service prescripteur.

Les programmes mentionnés au précédent alinéa sont les suivants :

- 102 - « Accès et retour à l'emploi » ;
- 103 - « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » ;
- 305 - « Stratégie économique et fiscale » ;

ARTICLE 9 : subdélégation de signature est donnée à M. Clément EVANNO, chef du service fonds social européen.

Cette subdélégation s'applique dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux susvisés :

- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire délégué pour les crédits portés par les programmes visés ci-dessous,
- à l'ensemble des actes liés à la mise en œuvre des compétences générales de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne s'agissant des politiques mises en œuvre sur ces mêmes programmes,
- aux actes de gestion pris en qualité de service prescripteur.

Les programmes mentionnés au précédent alinéa sont les suivants :

- crédits relevant du **programme technique « Fonds social européen »**,
- 155 - « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » ;

ARTICLE 10 : subdélégation de signature est donnée à M BOISARD Erwan, directeur du travail, chargé des fonctions de responsable du pôle « politique du travail ».

Cette subdélégation s'applique dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux susvisés :

- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire délégué pour les crédits portés par les programmes visés ci-dessous,
- à l'ensemble des actes liés à la mise en œuvre des compétences générales de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne s'agissant des politiques mises en œuvre sur ces mêmes programmes,
- aux actes de gestion pris en qualité de service prescripteur.

Les programmes mentionnés au précédent alinéa sont les suivants :

- 102 - « Accès et retour à l'emploi » ;
- 103 - « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » ;
- 104 - « Intégration et accès à la nationalité française » - Actions 12 et 15 ;
- 111 - « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » ;
- 124 - Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales ;
- 134 - « Développement des entreprises et régulations » ;
- 147 - « Politique de la ville » ;
- 155 - « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » ;
- 157 - « Handicap et dépendance » ;
- 177 - « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » ;
- 303 - « Immigration et asile » ;
- 304 - « Inclusion sociale et protection des personnes » ;
- 305 - « Stratégie économique et fiscale » ;

354 - « Administration territoriale de l'État » – Action 5 « Fonctionnement courant de l'administration territoriale » et action 6 « Dépenses immobilières de l'administration territoriale » ,

ainsi que sur les crédits relevant du programme technique « *Fonds social européen* ».

ARTICLE 11 : en cas d'absence ou d'empêchement de M Erwan BOISARD, subdélégation de signature est donnée à Mme Véronique THOMAS, cheffe du service relations du travail et dialogue social, à Mme Virginie CHOTARD, cheffe du service contentieux et juridique du pôle, à M. Olivier CAPY, chef de service de la cellule pluridisciplinaire du pôle, à Mme Sandra DELOURME, cheffe de l'URACTI, **sur le programme 111 « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail »**.

ARTICLE 12 : subdélégation de signature est donnée à M. Guillaume CAROFF, directeur régional adjoint, responsable du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie.

Cette subdélégation s'applique dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux susvisés :

- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire délégué pour les crédits portés par les programmes visés ci-dessous,
- à l'ensemble des actes liés à la mise en œuvre des compétences générales de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne s'agissant des politiques mises en œuvre sur ces mêmes programmes,
- aux actes de gestion pris en qualité de service prescripteur.

Les programmes mentionnés au précédent alinéa sont les suivants :

- 102 - « Accès et retour à l'emploi » ;
- 103 - « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » ;
- 104 - « Intégration et accès à la nationalité française » - Actions 12 et 15 ;
- 111 - « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » ;
- 124 - Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales ;
- 134 - « Développement des entreprises et régulations » ;
- 147 - « Politique de la ville » ;
- 155 - « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » ;
- 157 - « Handicap et dépendance » ;
- 177 - « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » ;
- 303 - « Immigration et asile » ;
- 304 - « Inclusion sociale et protection des personnes » ;
- 305 - « Stratégie économique et fiscale » ;
- 354 - « Administration territoriale de l'État » – Action 5 « Fonctionnement courant de l'administration territoriale » et action 6 « Dépenses immobilières de l'administration territoriale » ,

ainsi que sur les crédits relevant du programme technique « *Fonds social européen* ».

ARTICLE 13 : subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Marc LE REST, chef du service concurrence

Cette subdélégation s'applique dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux susvisés :

- à l'ensemble des actes liés à la mise en œuvre des compétences générales de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne s'agissant des politiques mises en œuvre sur le programme visé ci-dessous.

Les programmes mentionnés au précédent alinéa sont les suivants :

- le programme **134 « Développement des entreprises et régulations »**, actions 16 (régulation concurrentielle des marchés), 17 (protection économique du consommateur) et 18 (sécurité du consommateur).

ARTICLE 14 : subdélégation de signature est donnée à Mme Catherine TRIGUEL, cheffe du service animation pilotage et réseaux.

Cette subdélégation s'applique dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux susvisés :

- à l'ensemble des actes liés à la mise en œuvre des compétences générales de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne s'agissant des politiques mises en œuvre sur le programme visé ci-dessous.

Les programmes mentionnés au précédent alinéa sont les suivants :

- le programme **134 « Développement des entreprises et régulations »**, actions 16 (régulation concurrentielle des marchés), 17 (protection économique du consommateur) et 18 (sécurité du consommateur).

ARTICLE 15 : subdélégation de signature est donnée à M. Pascal TOMEI, chef du service métrologie légale.

Cette subdélégation s'applique dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux susvisés :

- à l'ensemble des actes liés à la mise en œuvre des compétences générales de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne s'agissant des politiques mises en œuvre sur le programme visé ci-dessous.

Les programmes mentionnés au précédent alinéa sont les suivants :

- le programme **134 « Développement des entreprises et régulations »**, actions 16 (régulation concurrentielle des marchés), 17 (protection économique du consommateur) et 18 (sécurité du consommateur).

ARTICLE 16 : subdélégation de signature est donnée à M Vincent SEVAER, directeur régional adjoint, chargé des fonctions de responsable, du pôle « cohésion sociale ».

Cette subdélégation s'applique dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux susvisés :

- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire délégué pour les crédits portés par les programmes visés ci-dessous,
- à l'ensemble des actes liés à la mise en œuvre des compétences générales de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne s'agissant des politiques mises en œuvre sur ces mêmes programmes,
- aux actes de gestion pris en qualité de service prescripteur.

Les programmes mentionnés au précédent alinéa sont les suivants :

- 102 - « Accès et retour à l'emploi » ;
- 103 - « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi » ;
- 104 - « Intégration et accès à la nationalité française » - Actions 12 et 15 ;
- 111 - « Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail » ;
- 124 - Conduite et soutien des politiques sanitaires et sociales ;
- 134 - « Développement des entreprises et régulations » ;
- 147 - « Politique de la ville » ;
- 155 - « Conception, gestion et évaluation des politiques de l'emploi et du travail » ;
- 157 - « Handicap et dépendance » ;
- 177 - « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » ;
- 303 - « Immigration et asile » ;
- 304 - « Inclusion sociale et protection des personnes » ;
- 305 - « Stratégie économique et fiscale » ;
- 354 - « Administration territoriale de l'État » – Action 5 « Fonctionnement courant de l'administration territoriale » et action 6 « Dépenses immobilières de l'administration territoriale » ,

ainsi que sur les crédits relevant du programme technique « *Fonds social européen* ».

ARTICLE 17: en cas d'absence ou d'empêchement de M. Vincent SEVAER, subdélégation de signature est donnée à :

- Mme Aurélie LAMBILLOTTE, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale ;
- Mme Lucie LAUNAY, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale ;
- Mme Stéphane LAURE, attachée principale d'administration de l'Etat.
- M. Jean-Matthieu SALLES, directeur de la protection judiciaire de la jeunesse

Cette subdélégation s'applique dans les limites définies par les arrêtés préfectoraux susvisés :

- à l'ensemble des actes liés à la qualité d'ordonnateur secondaire délégué pour les crédits portés par les programmes visés ci-dessous,
- à l'ensemble des actes liés à la mise en œuvre des compétences générales de la direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne s'agissant des politiques mises en œuvre sur ces mêmes programmes,
- aux actes de gestion pris en qualité de service prescripteur.

Les programmes mentionnés au précédent alinéa sont les suivants :

- 104 - « Intégration et accès à la nationalité française » - Actions 12 et 15 ;
- 147 - « Politique de la ville » ;
- 157 - « Handicap et dépendance » ;
- 177 - « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables » ;
- 303 - « Immigration et asile » ;
- 304 - « Inclusion sociale et protection des personnes » ;

Subdélégation est donnée à M. Jean-Mathieu SALLES uniquement sur les procédures de diplomation des domaines sociaux et paramédicaux.

ARTICLE 18 : conformément à l'article 1 de l'arrêté préfectoral n° 2026-07-15 DREETS/DSG en date du 15 juillet 2026, sont exclues de la présente subdélégation :

- 1) les conventions passées avec la Région ou ses établissements publics en application de l'article 59 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, excepté les conventions de subventions financières passées dans le cadre des missions de développement industriel ;
- 2) les décisions ou arrêtés préfectoraux relatifs à l'emploi et à la formation professionnelle ;
 - EUR (enveloppe unique régionale) ;
 - AFF (allocation de fin de formation).
- 3) des arrêtés préfectoraux de composition des commissions régionales prévues par la réglementation relative au champ de compétence de la cohésion sociale à l'exception des désignations lors de renouvellement partiels ;
- 4) les correspondances, emportant décision, adressées :
 - aux parlementaires ;
 - aux cabinets ministériels ;
 - au président du conseil régional ;
 - aux présidents des conseils départementaux ;
 - aux préfets des départements ;
 - aux maires des communes chefs-lieux de départements.
- 5) les requêtes introductives d'instance devant les juridictions administratives à l'exception de celles entrant dans le cadre des attributions qu'elle tient du code du travail ;
- 6) des courriers ou mémoires adressés au parquet et aux juridictions pénales, civiles ou financières.

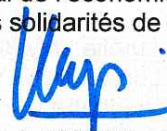
ARTICLE 19 : la précédente décision du directeur de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne en date du 02 juillet 2026 portant délégation de signature est abrogée.

ARTICLE 20 : la présente décision est exécutoire à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la région Bretagne.

ARTICLE 21 : le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bretagne et les subdélégataires désignés sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la région Bretagne.

Fait à Cesson-Sévigné, le 15 juillet 2026

Le directeur régional de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités de Bretagne,



Ludovic MAGNIER